



## COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 2 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

**Etaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, T. SOLIER, H. RICHARD, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

**Etaient excusés** : B. OZANEUX (POUVOIR A A. NAYRAC), A. BLANCHET (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), A. DALLE (POUVOIR A N. TUFFERY), D. BROUGNOUNESQUE,

**Etaient absents** : F. FABRE,

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



### **Monsieur le Maire**

« Je tenais tout d'abord avant d'ouvrir officiellement le conseil, bien évidemment de féliciter Madame Sylvie AYOT, conseillère départementale qui a pris ses fonctions ce matin. Je tenais à féliciter et à remercier les candidats qui ont participé à ces élections départementales des 22 et 29 mars. Madame AYOT toutes mes félicitations. »

**18h30** – Ouverture de la séance.

Monsieur DARDE, Directeur des Grands Projets fait l'appel.

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

**01 "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

« Je souhaitais apporter une information concernant une précédente décision à la demande de Monsieur DURAND. Il s'agissait de la décision concernant le contentieux avec la SAS AG Développement. Le 18 décembre 2014 SAS AG Développement a déposé une requête au tribunal administratif dont l'objet est le règlement du solde du marché relatif à la dépollution et au désamiantage rue Mathieu Prévôt. Ce contentieux est né en décembre 2009 lorsque la société a adressé la facture correspondant au paiement intégral du marché soit 59 000 € TTC, alors que l'entière prestation du marché n'était pas exécutée, et que la réception des travaux n'avait pas été prononcée. L'objet du contentieux étant celui-ci. Pour votre information en novembre 2014, la requête en référé déposée au TA pour le même objet a été rejetée par une ordonnance le 12 janvier 2015. Cette affaire sur le fond n'étant pas jugée. Bien évidemment au-delà de l'information nous vous demandons de rester discret sur cette décision, mais vous m'aviez demandé des compléments d'explications que je vous donne ce soir. »

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :**

**02. "Motion pour le maintien de la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont-Ferrand".**

« **Monsieur ALIBERT**

« Bien entendu, nous voterons cette motion. Et ce que vous avez lu c'est le texte de la motion sous laquelle vous adjoindrez la signature du conseil municipal ? Je voudrais faire deux petites remarques parce que cela me plaît bien, contre une politique du tout routier. Par exemple, pour une politique de transport public, allez-y chiche, faites-le, ne bétonnez plus le Parc de la Victoire, faites en un vrai jardin public. Vous êtes en train de le bétonner pour y donner l'accès à la voiture. Et dites à Monsieur l'Adjoint chargé de l'environnement qui plaisante sur la piétonisation du centre ville sur les réseaux sociaux. Moi, je vous dis allez-y, faites-le. »

**Monsieur le Maire**

« Trois éléments de réponses pour Monsieur ALIBERT : Premier élément de réponses, oui effectivement, nous avons convenu du texte de la motion avec les représentants du comité pluraliste. A ce titre, je tiens à vous informer que le 25 avril se tiendra à Millau un grand rassemblement non seulement pour le maintien Béziers – Neussargues – Clermont Ferrand mais avec des représentants de l'ensemble des comités pluralistes des lignes menacées sur l'ensemble du territoire. La journée se déroulera à Millau le 25 avril ; deuxième élément de réponse, vous êtes mal informé parce que le Parc de la Victoire n'est pas destiné à la voiture mais justement à être un parc public destiné aux familles et à la population, l'aménagement central est très loin d'être terminé, bien évidemment il est destiné à accueillir des bacs végétalisés pour que les gens puissent s'asseoir et prendre du plaisir sur ce parc, tout en permettant la tenue de manifestations sur lesquelles, je sais pertinemment qu'elles vous sont chères. Elles seront maintenues et nous avons réussi à trouver l'équilibre entre un vrai parc urbain public ouvert aux familles et le maintien d'activités dans ce parc, ce n'est pas à destination de la voiture ; le troisième élément de réponse ne m'incombe pas, mais si Monsieur LEFEVERE veut répondre. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Hier c'était le 1<sup>er</sup> avril, il y a eu quelques poissons d'avril qui ont fleuri, de la même manière que le Vieux Pont n'est pas tombé, hier. »

## **Monsieur le Maire**

« De façon plus sérieuse, Monsieur ALIBERT, je tiens quand même à vous rappeler que nous avons débuté une expérience l'année dernière autour de la Place Foch. J'espère que nous allons avoir votre entier soutien cet été quand nous allons renouveler l'expérience de piétonisation de la Place Foch et que nous passerons des paroles aux actes. Je mets cette motion aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Cette motion est adoptée à l'unanimité. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :**

### **03 "Constitution d'un EHPAD"**

« Cette délibération est particulièrement importante puisqu'elle acte ce soir le lancement de la phase opérationnelle de la construction des nouvelles maisons de retraite appelées EHPAD. Nous allons prendre une décision importante qui déclenche l'ensemble de la procédure puisque comme vous le voyez, il faut que le Conseil municipal se prononce ce soir sur le transfert de l'EHPAD que je vais vous expliquer dans quelques instants, un nouvel établissement public autonome communal sera créé à partir de nos démarches et sera clairement officialisé au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le jour de naissance de ce nouvel EHPAD sera le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il faut que le conseil municipal commence cette démarche et dans le même temps que nous puissions saisir les autorités de tutelle que sont le Conseil Départemental et l'agence régionale de santé pour qu'ils valident et qu'ils actent le principe de ce transfert. Nous aurons à nous revoir au mois de mai pour prendre une nouvelle délibération sur l'EHPAD dans laquelle nous allons acter les statuts de ce nouvel EHPAD et nous allons désigner nos représentants à ce nouvel EHPAD. Petit rappel sur ce dossier qui est un dossier important, nous connaissons toutes et tous l'état des maisons de retraite à Millau. Je parle en particulier de Saint-Michel et de l'Ayrolle qui sont dans un état de vétusté conséquent et qui ont toutes les deux des contraintes en termes de sécurité puisqu'il y a des avis négatifs de la commission de sécurité qui oblige par exemple la nuit à avoir depuis un certain temps maintenant sur l'Ayrolle des agents de sécurité pour veiller à la sécurité des personnes résidentes pendant leur sommeil et depuis cette année, le même cas de figure doit être renouvelé sur Saint-Michel. C'est un sujet qui effectivement est en débat depuis plusieurs mois, aujourd'hui quelle est la solution qui est proposée et quelle est la solution vers laquelle nous nous acheminons en votant cette délibération ce soir. D'abord plusieurs hypothèses ont été envisagées pour le support juridique de cette EHPAD. Premier élément, l'idée était de maintenir l'EHPAD dans son statut actuel totalement intégré au centre hospitalier existant. Vous connaissez tous et toutes puisque nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer ce sujet autour de cette table, la situation financière délicate dans laquelle se trouve le centre hospitalier. Cette situation financière ne lui permettait pas de porter financièrement la création et la construction et à plus forte raison le fonctionnement d'un nouvel établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes. Première option qui avait été imaginée, c'était sur la partie très pratique de regrouper sur un même site l'EHPAD Saint-Michel et l'EHPAD de l'Ayrolle. L'addition du nombre de lits sur ces deux EHPAD était et est toujours de 168 lits. Dans le projet qui avait été imaginé initialement, ce regroupement ramenait le nombre de lits à 160. Il y avait à ce moment-là déjà un delta de 8 lits, et j'insiste au titre de ce regroupement, l'ARS a demandé que soit supprimé à Sainte-Anne l'équivalent de 24 lits qui seraient des lits libérés afin de permettre au 24 lits de SSR qui se trouvent à Saint-Côme d'aller intégrer Sainte-Anne. C'est une demande qui avait été formulée par l'ARS, j'aurais dit un peu en contrepartie du regroupement des anciens EHPAD. La situation a été actée à ce moment-là par des représentants de la ville et par les représentants des deux autorités de tutelle sur ce montage-là. Une fois qu'il a été constaté que le centre hospitalier ne pourrait pas porter financièrement la création de ce nouvel EHPAD, il a été imaginé un temps que ce nouvel EHPAD soit adossé au CCAS. C'est une disposition que je n'ai pas souhaité suivre parce que je ne souhaitais pas que les EHPAD soient adossés directement à une structure municipale et à la ville par l'intermédiaire du CCAS. Partant de là, nous avons, avec la participation active de Bernard NIEL, repris les négociations avec l'ARS et le Département et il a été émis l'idée de créer une nouvelle structure, ex nihilo qui est l'établissement public autonome communal que je vous propose aujourd'hui. L'idée est de faire porter par ce nouvel établissement public à la fois la totalité de la construction du bâtiment et ensuite du fonctionnement. L'idée a été de transférer l'activité EHPAD du centre

hospitalier vers ce nouvel EHPAD pour lequel encore une fois nous lançons la procédure ce soir. A partir de ce moment-là, on s'est légitimement posé la question de se dire ne vaut-il pas mieux avoir une seule structure EHPAD qui gère l'ensemble des trois EHPAD, Saint-Michel et Ayrolle c'était déjà acté, mais nous avons encore une entité EHPAD à Sainte-Anne, qui restait à Sainte-Anne rattachée au centre hospitalier. Dans l'idée du centre autonome dont nous proposons le lancement aujourd'hui, l'idée est de récupérer les trois EHPAD Saint-Michel, Ayrolle et Sainte-Anne sous la même structure juridique et sur le même site, ce qui fait passer la capacité d'accueil de 160 à 190 lits. C'est la structuration qui est retenue aujourd'hui pour ce nouvel EHPAD. Etant entendu qu'un autre élément important de cette formule, ce nouvel établissement public autonome communal est sous statut médico-social, ce qui veut dire que les personnels qui seraient mis à disposition par le centre hospitalier ou qui viendraient à être recrutés ultérieurement par le centre communal seraient de même statut fonction publique hospitalière. Ils auraient le même statut, ce qui n'était pas le cas si nous avions adossé le nouvel EHPAD au CCAS puisque nous nous serions retrouvés avec d'un côté des agents du statut de la fonction publique hospitalière et d'un autre côté des agents du statut de la fonction publique territoriale. Soit on restait avec ces deux statuts dans la même structure, soit il fallait demander au personnel de statut public hospitalier de devenir statut fonction publique territoriale, ce qui n'était bien évidemment pas du tout à leur avantage, c'est une autre raison qui nous a fait acter le principe de créer ce nouvel établissement ex nihilo. Voilà, un petit peu les éclairages que je souhaitais vous donner ce soir. Sachant que de façon concrète, aujourd'hui le calendrier tel qu'il se dessine à cet instant serait le suivant, le lancement du concours de consultation pour la maîtrise d'œuvre en mai 2015 et le recrutement définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre en fin 2015, pour un engagement des travaux en 2017 et une pleine capacité en juin 2020. J'explique « pleine capacité » parce qu'il y a eu des extrapolations dans certaines conférences de presse, cela veut dire quoi ? Le fait de mettre les trois EHPAD sur le même lieu oblige à avoir différentes phases de construction de ce lieu. Le premier étant la destruction des bâtiments annexes à Saint-Michel qui abritaient avant le logement du directeur et des internes qui devraient être démolis, reconstruction d'un premier module de Saint-Michel, du nouvel EHPAD à cet endroit-là, transfert des résidents de Saint-Michel vers ce nouveau module, démolition du module de Saint-Michel actuel, construction d'un nouveau module et transfert progressif des résidents de l'Ayrolle vers ce nouvel EHPAD. Tous ces mouvements de déplacement et de déménagement en quelque sorte des résidents qui va suivre progressivement le temps des travaux et qui fera, je dis juin 2020 parce qu'à partir de juin 2020, si le calendrier est respecté, la totalité des résidents auront intégré le site de Saint-Michel, voilà ce que cela veut dire en clair. C'est une délibération particulièrement importante que nous vous proposons ce soir et j'ouvre le débat. »

### **Madame TUFFERY**

« Concernant les tarifs, le compte rendu de l'association des usagers pour la défense de l'hôpital public de Millau dont je fais partie a fait état d'une hausse des tarifs journaliers de 45 € à 55,50 € plus 10 €. La question qu'on se pose, c'est vers 2017, cela sera même 60 € selon la dépendance et afin de ne pas répercuter l'augmentation en une seule fois, il serait envisagé d'augmenter le prix journalier dès le commencement des travaux, est-ce vrai ? »

### **Monsieur le Maire**

« Je vous réponds avec la plus grande transparence. D'abord, vous avez employé le conditionnel en lisant votre texte, ce qui est la réalité, c'est au conditionnel. Deux choses, premier élément sur le prix journée, aujourd'hui le prix de journée est à 45 € dans des établissements qui sont des établissements amortis depuis très longtemps et sur lesquels il n'y a plus d'investissement, nous sommes d'accord. Demain, le montant total des travaux équipements compris est autour de 27 millions d'euros donc 25 millions d'euros de construction et 2 millions d'euros d'équipements, aujourd'hui, sur les volumes qui sont annoncés pour ne pas parler de montant. Inévitablement demain, il y aura une augmentation du prix de journée pour les résidents qui est tout simplement lié à l'intégration des frais fixes de fonctionnement journée, c'est-à-dire à la fois l'hébergement, les soins médicaux, les animations et dans lesquelles il faudra, même si aujourd'hui nous sommes dans la phase de montage financier, des subventions. Vous savez que plus on aura de subventions et de participations, moins l'établissement aura à emprunter, plus cela impactera à la baisse le prix journée, le mécanisme est là. Aujourd'hui, nous sommes dans cette démarche-là. Nous avons souhaité avec Bernard NIEL, je le laisserai s'exprimer c'est avoir un prix autour de 60 €, 62 € étant le prix plancher maximal du département et nous avons voulu nous situer à 60 € qui est le prix moyen du département. Sur le deuxième élément que vous évoquez, aujourd'hui KPMG qui fait l'expertise financière propose au moins deux scénarii. Premier scénario, le postulat pour les raisons que je viens de vous exposer qui paraissent évidentes, à un moment donné on va investir, il faut qu'on retrouve sur cet investissement, c'est l'évidence même, sur ce postulat de départ, KPMG donne deux pistes. Première piste est de dire,

on laisse courir les prix actuels pour les résidents actuellement présents dans les EHPAD jusqu'à l'ouverture du nouvel EHPAD et à ce moment-là, on applique puisqu'ils vont entrer dans le neuf en quelque sorte, au moment du déplacement le nouveau tarif. Ou alors deuxième élément, plutôt que d'attendre cette progression instantanée si je puis dire. On a un lissage de l'augmentation de maintenant jusqu'à la construction et au déplacement des patients, ce sont les deux scénarii proposés par KPMG, sur lesquels et je laisse la parole à Monsieur NIEL, le conseil de surveillance n'a pas statué. »

#### **Monsieur NIEL**

« Dans les deux choix, je serai plutôt pour que les gens quand ils vont entrer dans le nouvel établissement, ils payent le prix normal parce que cela paraît quand même un peu différent. Pourquoi KPMG a étudié le fait de faire payer petit à petit ? A nous après, de monter en charge le prix. C'est au niveau du financement, c'est à nous à aller chercher le plus de subventions possibles, plus on trouvera de subventions plus comme tu l'as dit le prix de journée sera modéré, si on peut appeler ça modéré, sera minimisé. Je pencherais plutôt pour ça, que de monter en charge parce que cela me paraît assez illogique de faire payer les gens mais évidemment pour l'instant c'est KPMG qui a fait une étude financière. Mais le temps passant, les subventions arrivant, j'espère peut-être qu'après la réflexion sera autre. Je pencherais plutôt pour l'augmentation, cela me paraît logique, en général quand on rentre dans la structure neuve, on paye le prix. Le conseil de vie sociale des EHPAD qui a eu lieu il y a 15 jours s'est prononcé pour ce projet à la grande majorité. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je précise bien, le conseil de surveillance n'a pas pris position, ce sont les deux scénarii proposés dans l'expertise financière de KPMG. Il n'y a aucune prise de position du conseil de surveillance. Vous voyez qu'il y a une tendance dans le sens de ce que vient de dire Monsieur NIEL. »

#### **Monsieur NIEL**

« Le temps perdu ne se rattrape pas. Il faut savoir que plus on attend pour le construire plus cela va nous coûter cher et plus cela va coûter cher aux résidents. Il faut faire le plus rapidement possible. »

#### **Madame TUFFERY**

« Je voulais ajouter comme le bâtiment va être beaucoup plus important comme il y aura les trois structures. Est-ce que cela ne va pas impacter sur le parc pour la qualité de vie des personnes âgées, cela va nécessiter des emplacements de parkings supplémentaires, donc automatiquement quelle partie du parc il va rester en tout ? C'est important pour les personnes âgées. »

#### **Monsieur le Maire**

« Effectivement, il est évident que cela va impacter le parc, c'est très clair. Aujourd'hui, le projet à 190 places n'impacte pas plus le parc que celui à 160, c'est exactement la même superficie au sol dans les deux cas. Les 30 places supplémentaires sont retrouvées dans des demi-niveaux. Aujourd'hui, je vous l'ai dit tout à l'heure, on est très loin de la phase maîtrise d'œuvre. On commencera à lancer le concours. Pour la petite histoire, toute la procédure de demande de financement, de lancement de la procédure, de choix de la maîtrise d'œuvre, sont des éléments qui vont être fait par le centre hospitalier et ces éléments seront de fait transférés au premier janvier. Au 1<sup>er</sup> janvier, le nouvel EHPAD va tout récupérer y compris la maîtrise d'œuvre, etc... On est très loin de la phase de maîtrise d'œuvre mais inévitablement cela va impacter. La collectivité travaille avec le centre hospitalier pour les EHPAD sur les entrées, les accès, les places de stationnement, etc... Je pense que nous aurons l'occasion de passer au cours de l'année un certain nombre de délibérations pour rétrocéder des espaces publics. Il y a en particulier une toute petite parcelle qui est propriété de la commune, qui est en forme de triangle contre la voie Georges POMPIDOU, qui est une parcelle aveugle et non utilisée, qui est aujourd'hui communale, et qu'on va transférer au centre hospitalier pour qu'il puisse l'utiliser. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Cette délibération importante, et qui lance un gros chantier est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :**

### **04 "Budget Primitif 2015"**

« Je vous rappelle que ce budget primitif 2015, fait suite à notre débat d'orientation budgétaire du 19 février 2015 qui reprenait essentiellement les grandes masses telles qu'on prévoyait dans le plan de mandat, l'année 2015 et les années suivantes. On était en attente de confirmation de recettes pour présenter le budget primitif, confirmation de recettes que nous avons eue aujourd'hui, essentiellement les dotations de l'Etat et les votes des taux des taxes locales à peu près de manière exhaustive bien que ce ne soit pas encore parfaitement complet sur certaines petites subventions. La particularité de ce budget, il se vote par nature, c'est-à-dire par chapitre, notion que vous connaissez maintenant depuis la présentation du DOB. Pour des soucis de simplicité parce que si vous avez lu le rapport de présentation du budget primitif 2015 c'est un peu lourd. On va s'éviter la lecture complète de ce rapport. Il est synthétisé au travers de quelques slide, de power point sur la base d'une maquette que vous connaissez déjà qui était la maquette du débat d'orientation budgétaire, comme ça vous serez dans un environnement connu. Vous ne serez pas perdu et vos remarques, suggestions ou critiques seront d'autant plus pertinentes. Nous allons faire quelques rappels. Je vais me corriger vous allez voir, il n'y aura plus un mot de français ou d'anglais dans la présentation. Juste quelques pages power point, je vais vous redonner quelques éléments contextuels pour poser le cadre quand même de la discussion de ce soir. Bien évidemment ce premier budget de mandat s'appuie sur les grands axes stratégies financières période 2015-2020 qu'on a déjà évoqués le 19 février et avec des décisions bien évidemment qu'on vous a présentées lors du débat d'orientation budgétaire, c'était un ajustement très fort du budget de fonctionnement tout en conservant la qualité service public, en ne déstabilisant pas l'environnement associatif et économique de la ville, un niveau d'investissement important en plus des finalisations des projets de l'ancienne équipe municipale. Je vous rappelle, le projet Capelle et Médiathèque pour un budget de près de 4 350 000 €, tout en maîtrisant l'endettement et sans recours au levier fiscal. Bien évidemment aujourd'hui on confirme que concernant la fiscalité locale, elle reste inchangée par rapport à l'exercice antérieur, c'est l'engagement qui est pris sur l'année 2015. Pour vous faire aussi un ou deux autres commentaires complémentaires, les investissements que nous reverrons sont de 29,8 millions sur le mandat c'est-à-dire très légèrement inférieurs à ce qui avait été proposé dans le débat d'orientation budgétaire, mais je vous expliquerai quand on parlera des investissements le pourquoi du comment. Sur l'année 2015 qui nous concerne particulièrement, les investissements seront de 7,4 millions d'euros. Quand je vous dis maîtrise de l'endettement, c'est que la dette était au 31 décembre de 29,5 millions, elle sera de 32,9 millions fin 2015, et bien évidemment incluant les 4 350 000 € d'emprunt qui sont à lever pour les investissements décidés par l'ancienne équipe pour Capelle et Médiathèque.

Je vous rappelle comment le budget est construit, parce que ce sera plus simple pour avancer dans la présentation. Nous avons des recettes et des dépenses. Les dépenses de fonctionnement et c'est ça quand on parle de chapitre que vous verrez, masse salariale, dépenses d'intérêt général, c'est ça le vote par chapitre. Des recettes de fonctionnement qui sont aussi libellées sous forme de chapitre, que je vous présenterai dégageant une épargne brute. Pour vous donner quand même quelques chiffres sur la question, sur l'atterrissage du budget primitif 2015, la notion d'épargne brute, recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement est à 1 940 000 € environ, auxquels il convient de déduire les remboursements du capital de la dette pour un montant de 2 178 000 €. Donc nous retombons sur épargne nette qu'on vous a évoqué lors du débat d'orientation budgétaire qui est négative de l'ordre de 238 000 €. Je tiens à préciser la chose suivante, dans ces 238 000 € paradoxalement c'est moins mauvais qu'il n'y paraît, parce que l'augmentation de ce qu'on appelle les travaux en régie, c'est qu'est-ce que fait la municipalité avec son personnel en interne sur des dépenses de nature d'investissement, à la fois d'achat de différents produits, et aussi masse salariale qu'elle fait, et qu'on pourrait confier à l'extérieur. En 2015, les personnes qui travaillent à la mairie et qui font des travaux, vont générer environ 100 000 € de plus de travaux réalisés en interne par rapport aux exercices antérieurs que ce soit d'ailleurs 2014, 2013, 2012 c'est une évaluation qui est faite sur 5 ans. Effectivement, on pourrait dire que dans les 238 000 € dont 100 000 € qu'il conviendrait de déduire c'est-à-dire l'épargne nette serait moins mauvaise d'environ 100 000 €. Je vous rappelle que si ce n'était pas fait en interne, cela serait fait en externe, donc de toute façon cela serait des charges, on augmenterait le budget des investissements. C'est la remarque que je souhaitais vous faire sur la question. Après vous avez cette épargne nette financement des investissements que vous verrez dans les autorisations de programme, et hors autorisation de programme, et aussi les investissements financiers par les remboursements de TVA et les différentes subventions. Alors concernant le contexte je vous le rappelle rapidement la révision à la baisse des prévisions de croissance 1 % contre 1,7 % cela a été évoqué lors du DOB, l'inflation atone 0,5% et 0,9 % en 2015 ;

ce qui vous est donné essentiellement pour dire que l'inflation présente un intérêt c'est de diminuer le montant réel des remboursements et que donc il y a un plan d'économie 2015/2017 très important eu égard aux engagements de Bruxelles, de ramener la dette à moins 3 % du PIB. Donc sur le bloc communal, 12,5 milliards d'économie sur tout le bloc communal (c'est-à-dire les mairies et les EPCI). Alors en ce qui nous concerne sur la ville de Millau, ce que ça donne, alors le montant, vous m'excuserez il n'est pas de moins 480 000 car c'est très difficile de travailler avec l'Etat, et on a eu certaines notifications des subventions qui sont tombées aujourd'hui dans la matinée. Je n'ai pas su modifier la page de manière immédiate. Le moins 481 000 € aujourd'hui, en fait nos recettes baissent en dotation d'Etat de 401 000 € pour être précis, c'est-à-dire que la DGF par rapport à l'exercice antérieur et de moins 461 000€, la DSU, la dotation de solidarité urbaine à Millau augmente par rapport à l'année dernière de 4 000 €. Vous me direz c'est marginal, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle parce que pour vous donner une image, je dirais que la DSU aux collectivités est la même chose que le RSA pour le travailleur. Je m'explique, plus vous avez des dotations en solidarité urbaine, plus l'Etat reconnaît la pauvreté de votre collectivité. Elle est en augmentation ce qui veut dire effectivement qu'il y a un appauvrissement de la ville sur les dernières années. Vous avez une dernière dotation, la DTCP, une dotation de péréquation entre les communes qui est une très bonne surprise de la ville puisque nous touchons 55 000 € de plus, de 480 000 on passe à 401 000 € essentiellement par le biais de DTCP de 55 000 €, ça c'est une bonne nouvelle. On a le périmètre global des dotations. Je vous rappelle aussi un deuxième élément de contrainte qui était les charges en hausse qui étaient imposées, la GVT, la réforme des catégories C, les rythmes scolaires évaluées à peu près à 450 000€, chiffre qui est toujours d'actualité. La détérioration du panier du maire, 1,6 % d'indice INSEE, c'est un chiffre en fait que je vous demanderai de garder en tête parce qu'on va parler de manière assez précise du plan d'économie sur le chapitre 11 qui sont les dépenses générales. Il faut systématiquement rajouter à l'effort global qu'on va faire 1,6 % qui est effectivement le coût supplémentaire du panier du maire par rapport à ce qu'on constate de l'évolution des prix. Le résumé de l'action pour les millavois mais on vous l'a déjà dit mais c'est confirmé et c'est officiel dans un document budgétaire, maintien des services, recherche active d'économie et d'efficience sur les frais de fonctionnement de la ville en innovant et repensant nos missions. Il va falloir retravailler la copie sur les périmètres, rééquilibrage des tarifs des services publics entre usagers et contribuables, développement des partenariats, exemple fondation du patrimoine pour le vieux moulin et des économies d'échelle à travers la mise en œuvre de la mutualisation. Mutualisation qui est à deux niveaux, mutualisation au sein de la ville et mutualisation au niveau de la ville et la communauté de communes. Vous l'avez vu, c'est plus pour le choc visuel de la DGF, avec les nouveaux chiffres que je vous ai donné, la pente est un peu moins raide. Là, c'est certainement le cœur de notre débat, on va voter par chapitre, c'est les éléments que nous allons décliner. Ces montants-là c'est exactement le même tableau que le DOB avec des montants qui varient mais très peu, c'est ça qu'on appelle les différents votes par chapitres, c'est là-dessus que vous devrez vous prononcer sur les dépenses et les recettes. Je vais vous faire quelques commentaires sur les différents postes. Concernant les charges à caractère général, précision pour ceux qui auraient lu le rapport très précis se trouvant dans le document budgétaire. Si vous voulez vous reporter à la page 7, vous avez une présentation du budget primitif 2015 par chapitre. Vous voyez qu'il est équilibré en dépenses à 27 195 981 € et que le document que je vous propose est à 25 146 911 €. Juste une précision, ne soyez pas étonné mais c'est pour que ce soit homogène. On a pris dans le tableau que vous avez à l'écran que des notions de dépenses réelles et de recettes réelles, parce que dans le budget primitif sont inclus des éléments qui ne sont pas des dépenses ou des recettes réelles. Pour vous donner un exemple, vous avez des rubriques qui s'appellent « opérations d'ordre », que vous trouvez au débit et au crédit, en recettes et en dépenses, c'est tout ce qui concerne les amortissements, les travaux en régie, les reprises sur des codes budgets antérieurs. Mais cela fausse la présentation parce que ce ne sont pas des dépenses ni des recettes que nous allons engager ou encaisser sur l'exercice 2015. Le document de référence c'est celui qui est à l'écran en termes de commentaires.

Concernant les principaux postes, les commentaires que je souhaite vous faire. Sur le chapitre 11, charges à caractère général, tous les budgets des dépenses courantes de la ville. Vous voyez qu'en atterrissage qu'on vous propose au budget primitif 2015, c'est une économie de 4,87 % en 2015 par rapport à 2014, ce qui est déjà significatif. On est à près de 5 %. Comme je vous l'ai dit dans la présentation antérieurement c'est que dans ces charges à caractère général, il y a inclus dedans, c'est paradoxal aussi, des fournitures liées aux travaux en régie que je vous ai évaluées à 90 ou 100 000€ par rapport aux autres exercices. Si en fait on réajustait ces dépenses en disant cela inclus un poste qui est en fait une vraie économie pour la ville, parce qu'on fait en interne et non pas en externe. La réalité de l'économie budgétaire sur le chapitre 11 serait de 6,61 %. On vous propose une baisse réelle des dépenses de fonctionnement de 6,61%, c'est la première remarque. Si on devait résonner en euros constants sur la base du panier du maire avec les

1,6% que je vous disais, l'économie réelle passerait pour le coût à - 8,2 % sur le chapitre 11 mais oublions, c'est un peu un exercice de style. Les principales économies sur ce chapitre à caractère général cela n'a rien de très original, nous avons fait avec les adjoints et les chefs de services, les réunions budgétaires pour que chefs de services et adjoints aient bien leur budget 2015, et l'effort qui est demandé en 2015 est un effort de dépenser moins sur des dépenses facilement compressibles, mais en revanche pour l'exercice budgétaire 2016 qu'on fera certainement en octobre au niveau du DOB, on a d'ores et déjà demandé aux adjoints et aux chefs de services de réfléchir à des pistes d'économie un peu plus structurantes, mais qui nécessitent la connaissance des services et l'expertise du chef de service, ce qui n'était pas jouable pour le budget 2015. Les grands postes d'économie, sur les fournitures administratives, affranchissements, téléphonies, photocopies, d'ailleurs vous en êtes témoins. Je ne sais pas comment on va travailler mais il n'est pas exclu que tous les documents que vous avez cela finisse par une clé USB parce que dans les casiers à l'occasion du budget, je pense qu'il y avait bien 200-300 pages par personne, ça c'est un exemple de piste d'économie. Tout ce qui est affranchissement, c'est en envoyant beaucoup moins d'invitation, en travaillant davantage avec le net que par voie postale. Un dossier qui est non seulement lancé mais qui fonctionne à la ville de Millau c'est la dématérialisation des bons de commande avec les fournisseurs. Aujourd'hui, il n'y a plus de notion de bons de commande en double, en triple exemplaires, c'est dématérialisé. Il y a des opérations initiées d'achat avec d'autres communes qui sont déjà lancées pour faire des groupements d'achats. On achète plus donc on achète moins cher à l'unité. Les achats d'autre part ont tous été regroupés au magasin central, et les services n'ont plus de budget achat à leur propre main. Ils ne passent pas le magasin central. Economie d'énergie qui est un poste aussi où on peut en attendre, savoir éteindre les lumières quand on n'est pas là, vérifier que les températures de chauffage des immeubles collectifs sont correctement respectées, pas surchauffés quand il n'y en a pas besoin, et aussi une économie de carburant pour les flottes de véhicules municipaux, c'est le programme qui s'appellera « bien conduire », c'est-à-dire s'assurer que tout le monde n'écrase pas la pédale d'accélérateur et est économe au maximum des carburants. En résumant charges à caractère général, une économie qui est très substantielle, qui est de l'ordre de 6,61 %. Je ne vous cache pas que quand on a fait les entretiens budgétaires avec les chefs de services et les adjoints, ça coince un peu mais la compréhension, elle est faite et je crois que tout le monde va jouer le jeu sur la question. La masse salariale, grand moment toujours quand on parle de la masse salariale, vous voyez qu'effectivement, on est sur une base de plus 6,17 % en 2015 par rapport à 2014. J'ai deux façons de vous parler de la masse salariale. Où j'attends que vous me posiez la question pour répondre à vos objections, ou je vous en parle directement. Qu'est-ce que vous préférez ? J'attends, d'accord, donc à la demande générale je ne dirai rien sur la masse salariale. Je répondrai aux objections et j'essayerai de vous donner les explications les moins confuses possibles. Poste dont je ne parle pas parce que cela a très peu d'intérêt eu égard à ce que c'est et aux montants qui sont anecdotiques, les atténuations de produits. Le poste 65, très important parce qu'il a été évoqué, les subventions. Sur les subventions, vous voyez que la variation est de moins 6,29% pour être précis. Je vous rappelle que ces subventions qui ont baissé de 6,29 % soit de - 260 000 € que l'exercice 2015 par rapport à 2014. Les explications pour le coup, je vais vous les donner elles sont vérifiées passez-moi l'expression, elles sont en béton armé. Vous avez successivement et ça vous expliquera les 90 % du montant total des baisses. Vous avez une baisse de la subvention du CCAS de - 111 000 €, vous savez que c'est la mutualisation des services RH et financiers avec notamment le portage salarial par la mairie. Il y a la fin de la subvention exceptionnelle au Foyer Soleil, je pense au plan contrôle de 40 000 €. Vous avez la baisse de la subvention au syndicat mixte de l'école de musique pour 61 000 €. Vous avez la baisse des études surveillées pour le personnel enseignant - 20 000 €. Et vous avez une baisse de la participation aux écoles privés liées à leur baisse d'effectifs de - 15 000€. Je citerai comme on a dit qu'on maintenait les subventions à toutes les associations, ce qui est le cas, en sportif, en culturel et en social, une seule association qui a connue une baisse de subvention c'est le rugby pour 10 000 €, c'est normal, c'est la deuxième année de la descente en fédérale 3, et traditionnellement la subvention est maintenue au même niveau que l'année N en année N+1, et ensuite elle baisse selon une grille préétablie sur l'année N+2, et c'est de 10 000 €. Quand vous faites le calcul, vous devez être quasiment à 250 ou 260 000 €. Il n'y a aucune association qui a subi une baisse de ses subventions habituelles. La seule chose qui a été évoquée quant à la justesse des tarifs c'est les grilles qui ont été actées dans un précédent conseil municipal de la notion de vérité des tarifs, de facturation de certaines prestations qui avant étaient des prestations gratuites, mais dont on a bien pris la précaution oratoire de dire qu'il était possible à titre exceptionnel d'y déroger. Voilà pour les principaux postes concernant les dépenses.

Sur les recettes les postes à vous commenter, c'est le poste produit des services, vous voyez que le poste produit des services augmente de 2.56 %, c'est faible, les produits des services c'est tout simplement les services que la mairie



fournit faisant l'objet d'une facturation aux usagers, un exemple très gai, c'est par exemple quand on facture des concessions de cimetière, c'est un produit de service dont on perçoit des sommes sur des facturations à des usagers, et c'est aussi pour une partie très importante, un seul produit des services. Tout ce qui concerne le reversement des salaires des agents qui sont sur des budgets annexes puisque ça représente à lui seul 875.000 € donc c'est « une fausse recette », c'est plus une écriture comptable qu'une recette.

Chapitre 73, la fiscalité locale, on aura l'occasion d'en parler parce qu'il y a une délibération sur le vote des taux, taxe d'habitation, taxe foncière, donc sur ce point là il n'y a guère de commentaires à faire si ce n'est que la fiscalité, il sera proposé de ne pas augmenter les taux. La particularité évidemment c'est que la légère augmentation que vous voyez, elle est essentiellement liée au mouvement des bases qui est de plus 0,9 %, mais c'est d'ailleurs le seul impact qui n'est pas décidé par la Ville. Donc voilà sur la partie concernant les différents éléments sur les produits. Les dotations pour y revenir un moment dessus, pour le coup, et sous les chapitres 74 mais que je vous ai évoqué plus en amont de la réunion donc avec une DGF, de 3,5 millions, une DSU de 500 000, et une DTCP de 750 000 vous confirmant les moins 401 000. Alors nous arrivons en atterrissage donc à une épargne brute que je vous ai citée à 1 940 000, et une épargne nette après remboursement du capital de 238 000 €, alors évidemment dans les 238 000 €, il y a l'affectation du résultat de l'exercice 2014 qui est de l'ordre de 590 000 €, dont une partie viendra en diminution d'endettement à hauteur de 300 000 € et le reste reporté sur la capacité d'épargne. Vous avez une présentation un peu plus graphique, la seule chose que je mettrais en avant, parce que ce n'est ni plus ni moins reprendre des chiffres que vous avez, c'est juste que vous ayez bien dans l'œil si j'ose dire, que la partie concernant les charges de personnel, et les charges de caractère général représentent l'essentiel des dépenses au niveau de la mairie, que les charges financières correspondantes aux emprunts sont contenues, c'est-à-dire sont à peu près de même nature que l'exercice 2014, et si on veut agir en tant qu'économiste c'est sur les charges à caractère général, c'est comment c'est fait, puisque je vous le dis de l'ordre de 6 % sur l'exercice 2015, et qu'il faudra bien évidemment travailler sur les notions de charges de personnel qui constitue une partie très importante des dépenses, et qu'on regarde de très très près l'évolution du personnel à la ville, avec les départs en retraite, et de regarder les postes qui seront remplacés, les postes qu'on peut ne pas remplacer, parce que ne pas remplacer des postes c'est aussi des opportunités de progression pour d'autres salariés de la mairie.

Concernant les recettes, même chose, c'est pour que vous ayez une visualisation finalement de ce qui constitue les produits, les impôts et les taxes, dotations et subventions. Alors on s'est condamné concernant les impôts et taxes puisqu'on n'augmente pas la fiscalité locale, et concernant les dotations et subventions qui sont à la baisse de 401 000 € je vous le rappelle, nous ne pouvons pas agir. Donc pour résumer au niveau des comparatifs 2014 et 2015 sur les dépenses et les recettes, vous voyez que les dépenses réelles quand même augmentent quelque peu et que les recettes réelles stagnent même si l'échelle du graphique n'est pas très parlante, c'est juste pour préciser qu'effectivement nos dépenses on a du mal à les tenir, et nos recettes ont tendance à baisser avec une épargne nette qui vous est confirmée à 238 000 € en négatif. J'en ai terminé sur la partie du Budget Primitif 2015 concernant les chapitres Dépenses et Recettes. Y a-t-il des questions sur ces éléments ? des précisions, auxquelles je répondrai en direct, ou de manière différée si je n'ai pas la réponse à la question tout de suite ? On continue ! On concentrera les questions pour la fin alors.

Ici c'est une autre vision qui n'est pas votée dans le cadre du budget primitif, mais on est tenu de vous présenter les dépenses et les recettes par nature et par fonction. Ce qui vous a été présenté avant ce sont les dépenses et les recettes par nature, là ce sont les dépenses et les recettes par fonction. C'est pour vous donner finalement une vision de ce que j'oserais dire les différents départements d'activité de la Ville. Finalement quel le ratio en coût par habitant ? Alors c'est sans surprise, vous avez les services généraux en premier lieu, suivi de l'enseignement, l'environnement, culture, sports. Les services généraux, c'est parce que ça regroupe bien évidemment tout un tas de postes comme l'administration générale notamment et tout ce qui concerne les postes de travaux. Donc voilà les ratios. Nous ne disposons pas malheureusement de ratios sur des villes de strate comparable ramenée en euro par habitant, et de ce que j'ai pu voir nous sommes plutôt dans la fourchette hausse concernant toutes les prestations fournies, services généraux et la partie donc enseignement. Là ce sont des ratios que je vous communiquerai. Vous avez ici dans les dépenses de fonctionnement la masse salariale par fonction, ça aussi je pense que c'est un tableau qui est intéressant. Voilà ce que coûtent finalement par euro, par habitant, les différentes prestations qui sont réalisées par la Ville. Pour ceux qui sont intéressés, je leur communiquerai bien évidemment, le rapport synthétique d'orientation. Là vous avez la même chose sur les dépenses réelles concernant le fonctionnement par fonction. Vous voyez quand même, j'ai classé

par ordre décroissant pour montrer que l'activité sociale de la Ville via le CCAS, c'est quand même le plus fort ratio euro par habitant, suivi de la Culture. La Culture n'est pas le parent pauvre de la Ville, et on confirme bien que Millau est une ville sportive. L'action économique est mise pour mémoire, pour tout vous dire je ne sais même pas pourquoi elle est là, puisque la Ville n'a pas de compétence économique, mais bon elle ne donne quand même pas des budgets très importants. Même sauce sur les recettes réelles de fonctionnement, vous retrouvez les chapitres qu'on a présenté dans les recettes par chapitre, la partie de la fiscalité des ménages, des dotations, DGF, revenus des immeubles, produits des services. Avant de passer à la partie investissement, on a parlé du budget de fonctionnement, s'il y'a des questions sur le budget de fonctionnement ? Et après on verra les investissements, et les questions sur les investissements, y'a-t-il des questions ?

Alors concernant les investissements on aura l'occasion d'y revenir, je pense d'ailleurs que systématiquement je vous laisserai la présentation autorisation de programme, par autorisation de programme, parce que nous avons ensuite une palanqué de délibérations sur les APCP (Autorisation de Programme Crédit de Paiement) qui sont à venir, qui sont toutes reprises dans ce tableau, bien évidemment selon exactement les mêmes montants. Alors concernant les investissements, vous connaissez ce qui a été prévu lors du DOB le 19 février varie très, très peu dans le temps. Alors je vous rappelle donc que les investissements en AP sont des investissements pluriannuels. On met chaque année des montants d'investissement, et ces montants d'investissement peuvent varier d'une année à une autre, via une décision modificative, et en contrepartie d'un point de vue comptable, il y a des crédits de paiement, et ces crédits de paiement qui sont attachés chaque année aux autorisations de programmes sont bien évidemment des montants maximum financiers, que l'on peut engager sur l'AP, on ne peut pas augmenter les crédits de paiement, ils sont à maxima, donc vous avez un total d'investissement en AP de 21 000 072 €, alors pour être très précis, ce qui vous a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire, le montant était supérieur de 450 000 €, au montant qui vous est présenté ici, qui est en totalité imputable sur l'année 2015, puisqu'il y avait 420 000 € grosso modo de plus sur l'année 2015, qui sont liés à la partie médiathèque, où on avait prévu 320 000€ de plus que ce qui est inscrit aujourd'hui au budget primitif, et sur la partie revitalisation urbaine 100 000 €, donc voilà les 420 000 € de fin de période sont ceux que l'on retrouve sur l'année 2015, sur les deux rubriques, médiathèque, revitalisation urbaine, mais on aura l'occasion d'y revenir. Sur les investissements hors autorisation de programme pour un total de 8 821 000 €, nous nous sommes calés avec le débat d'orientation budgétaire puisqu'il était à 8.621.000 €, il y a 200.000 € d'écart de plus inscrits au budget par rapport à ce qui était noté dans le débat d'orientation budgétaire, voilà sur cette partie. La déclinaison des investissements, sur la partie des investissements/autorisation de programmes, vous retrouvez donc la décomposition par année, et sur le total, mais déclinée sur les différents chantiers. Le chantier de la Médiathèque, je vous ai indiqué qu'il était mis au budget provisoire 420.000 € de moins que ce qu'on avait prévu dans le DOB. La revitalisation urbaine, il y a en revanche 100.000 € de plus, le projet Capelle à lui seul 2.300.000 €, les bâtiments publics, la petite enfance et la RD809, tous ces montants là sont parfaitement en phase avec ce qui avait été présenté le 19 février.

Pour vous présenter schématiquement, chaque autorisation de programme fait l'objet d'une fiche de cette nature, c'est-à-dire que pour le suivi vous avez au sein de l'autorisation de programme la déclinaison factuelle, c'est-à-dire quels sont les travaux, qu'est-ce qui va être fait ? Et dans le deuxième câble, volet du dessous : comment on finance tout ça. A titre d'exemple la revitalisation urbaine que vous retrouvez pour un montant de 768.000 € dont 2.550.000 € au titre de l'année 2015 concernent l'îlot Temple, la place Capelle, la place de l'Arpajonie, la place Emma Calvé, les Sablons, autres espaces, voiries déplacements, rénovation du plan de déplacement urbain, par logements, ORI, revalorisation des façades, tout ça étant les éléments déclinés par M. Dardé et avec le financement. Alors il faut préciser une chose, toutes ces autorisations de programmes qui vous sont présentées sont quand même sur du prévisionnel, c'est-à-dire qu'à date on connaît très exactement, le coût, à l'euro près du programme de revitalisation urbaine. Alors bien évidemment la question c'est non ! Et que d'ailleurs à l'occasion de chaque budget, il y aura à la fois des décisions modificatives, la première devant intervenir en mai qui nous permettra d'ajuster certains de ces montants. Et à l'occasion de chaque budget annuel les montants pourront différer et le financement lui-même pourra être légèrement différent. Ce qui est toujours constant dans le financement, ce que vous voyez sous le deuxième cadre en bas, c'est la chasse aux subventions. En l'occurrence vous voyez que sur le dossier revitalisation urbaine, nous comptons sur 270.000 € quasiment de subventions avec les déclinaisons, les fonds de remboursements de la TVA, c'est-à-dire la quote-part qui nous est remboursée de la TVA et en solde de financement, les emprunts, avec la déclinaison ; on la reverra à l'occasion de l'AP. Alors vous avez, l'investissement concernant les bâtiments publics pour un total de 3.700.000 € dont

650.000 € en 2015 avec le financement, je vous le laisse consulter, mes commentaires n'ont pas grand intérêt sur la question, tout est écrit. Vous leur présenterez lors de la délibération sur l'AP 1. Le pôle petite enfance qui est confirmé à 2.875.000 €, vous le trouvez à 3.200.000 € mais c'est un peu normal parce qu'en fait il était prévu à l'origine qu'on fasse un prêt relais concernant la FCTVA, et que le remboursement de la FCTVA vienne en moins du financement mais qui restera affecté sur le budget petite enfance. Donc les 2.875.000 ajoutés à ce montant font bien les 3.203.000 (le montant dont je parle, vous le voyez en bas à gauche c'est l'écriture - 328.000 + 328.000). En fait il ne faudrait pas faire - 328.000 pour le remboursement de prêt, il faudrait laisser le FCTVA à - 328.000 et 2.875.000 + 328.000, ont est bien à 3.203.000.

La requalification de la RD 809, budget global 3.830.000 avec 180.000 sur l'année 2015. Même chose je vous laisse consulter. Pas de commentaire particulier, on votera la délibération et on remettra ce tableau à votre connaissance. La médiathèque, voilà aussi une délibération de vote AP donc pour l'année 2015, 2.091.000 € d'investissement avec un emprunt de près d'1.800.000 €. Pour finir, les investissements hors AP qui sont très rigoureusement en phase avec ce qui vous a été présenté le 19 février. Je vous rappelle que ce qui est investissement hors AP, ce sont les investissements qu'on décide de faire au titre de l'année concernée, alors là c'est 2015 ; la Ville s'engage à investir 8.820.000 € sur les investissements hors AP avec la déclinaison que vous avez ici bien évidemment, investissements qui seront bien évidemment les investissements sur la période, essentiellement aménagements espaces verts, Parc de la Victoire, que M. le Maire a évoqué, cinémas, partie importante sur l'éclairage public, la vidéo protection, le matériel roulant (budget assez conséquent car le parc matériel est un peu vieillissant), et un budget quasi incompressible que sont les éléments liés à la voirie.

Et concernant l'encours de la dette, on a repris la dette depuis 2008 jusqu'à 2015, et vous voyez que sur une période longue l'endettement augmente de moins de 3.000.000 € sur un grand nombre d'années. En résumant le plan d'investissement de la municipalité actuelle, son plan d'investissement est complètement en ligne avec ce qui se faisait antérieurement, on n'augmente pas l'endettement de la Ville, sauf bien évidemment pour la quote-part liée à des dossiers que nous finançons et que nous n'avons pas initiés. C'est la vision à date, mais ça peut évoluer sur le temps. Et notre dette dans ses caractéristiques. La bonne nouvelle pour Millau c'est qu'un seul emprunt a été renégocié, on est en taux fixe à 93.63 %, le taux indexé comme son nom l'indique c'est tous les emprunts, dont le montant des remboursements, le taux d'intérêt varie en fonction de paramètres figurant au contrat, et on n'a pas de prêt toxique, et on n'a pas de prêt en franc Suisse, moi je considère que les prêts en franc Suisse sont toxiques, on aurait pu mettre la même rubrique, et que la durée d'endettement moyenne est et de l'ordre de 12 ans, c'est-à-dire très conforme à ce que l'on trouve dans les villes de notre strate, il n'y a pas un danger majeur sur la question, et avec un taux moyen au moins de 4%, et c'est le taux moyen à 3.93 % c'est-à-dire un taux un peu supérieur à ce que l'on trouve aujourd'hui sur le marché, sur les prêts long terme, et bien évidemment les renégociations de prêt en terme de pénalités coûteraient plus chers, et le taux recalculé serait supérieur à notre taux moyen, donc il n'y a pas de commentaires particuliers, et vous avez ici le dernier point concernant les budgets annexes, puisque cela fait parti de l'exercice, c'est tous ce que sont les budgets avec la ville qui participe au travers d'une subvention d'équilibre dont vous voyez les montants ici, bien évidemment les deux plus gros budgets annexes en terme de subvention d'équilibre sont la Maison du Peuple 432 000 €, ce qui est un montant conséquent, et le parking Capelle 250 000 €, et il y a un reversement au budget de la ville du stationnement de 149 000 €, ce qui est une source non négligeable, avec mise en œuvre au 1<sup>er</sup> mai des nouveaux tarifs de stationnement. Merci de votre écoute, et s'il y'a des questions avant que nous procédions au vote. »

### **Monsieur. le Maire**

« Merci Monsieur DIAZ, avant d'ouvrir le débat, d'abord merci pour la présentation claire et pédagogique de ce budget, ce n'est pas un exercice facile. Je fais quand même remarquer que c'est le premier budget d'exercice plein de cette équipe municipale, vous avez pu voir de fait, et on va y revenir, une par une, et nous avons la déclinaison de l'ensemble des grandes actions du plan de mandat, et nous avons pour 2015 le démarrage d'un certain nombre d'actions, je pense à la rénovation urbaine qui est engagée à la fois par des actions dont je vous ai parlé tout à l'heure, et à la fois par le budget qui vous est présenté ce soir. Donc merci Monsieur DIAZ pour cette présentation. Y'a-t-il des questions ou des commentaires ? »

### **Monsieur DURAND**

« Oui déjà je voudrais dire que tout vient à point à qui sait attendre, puisque enfin nous procédons à l'examen de ce budget, et à quinze jours avant la date limite de péremption on va dire, et je pense que les services seront contents que ce soir, qu'il soit voté ou pas, mais au moins ils auront une directive budgétaire, c'est la moindre des choses, et je me réjouis aussi d'entendre Monsieur DIAZ qui nous parle d'un DOB au mois d'Octobre 2015, donc ça c'est bien. »

### **Monsieur DIAZ**

« Oui l'exercice budgétaire 2016, le timing ce sera beaucoup plus effectivement une présentation Octobre pour le débat d'orientation budgétaire, l'objectif étant de voter le budget pour le 31/12, afin que l'on puisse être sur un exercice équilibré. Mais vous savez ceci dit nul n'est vertueux toujours, c'est que premièrement le calendrier était un petit peu particulier, je souhaite quand même dire qu'il est aussi un peu compliqué de faire un budget avec des dotations dont encore le jour du budget le 2 Avril, c'est-à-dire plus de trois mois après un début d'exercice budgétaire, on n'a pas encore 100 % des connaissances des dotations, donc il va falloir que tout le monde se cadre un peu mieux, pour mieux travailler, mais l'engagement, c'est que l'année prochaine on fera un budget plus tôt dans l'exercice. »

### **Monsieur le Maire**

« Très bien, c'est un propos que je vous avais déjà tenu lorsque vous aviez évoqué le sujet, et ensuite je tiens à vous dire que le fait de voter le budget aujourd'hui n'a pas pénalisé les services depuis le début, vous savez qu'il y'a des règles comptables qui permettent d'engager un pourcentage de budget par anticipation, donc les services n'ont pas été neutralisés pendant les trois premiers mois de l'année, il ne faut pas dire ça, ils ont fonctionné normalement grâce à cette clause de comptabilité publique. »

### **Monsieur DURAND**

« Je pense qu'il y a des achats quand même qui vont... se sont réalisés plus rapidement, qui étaient prévus, enfin bon ça c'est du détail. Moi je ne suis pas un grand financier comme Monsieur DIAZ, donc j'ai pris ma petite calculette et mes petits post-it et j'ai regardé le fonctionnement j'avoue, plus que l'investissement. J'ai quelques observations à faire surtout par rapport à la DGF qui baisse, mais vous l'avez bien expliqué, elle est compensée par pas mal de fonds de péréquation ou les DSU, donc c'est vrai qu'elle baisse moins abruptement que ce qu'on pourrait le croire, enfin au premier abord, ça c'est un fait que vous avez démontré, je vous en remercie. »

### **Monsieur DIAZ**

« Je confirme le moins 480.000 qui était la prévision d'atterrissage, mais vraiment qui était une simulation sur la base d'outils mis à disposition des municipalités par l'AMF, et se transforme aujourd'hui à moins 410.000, au lieu de moins 480.000, il y a 70.000 € de delta. »

### **Monsieur DURAND**

« Par contre j'aurai des observations et des questions. La première question est par rapport à cette baisse au CCAS, on parle de 111.000 €, vous me dites c'est la mutualisation mais est-ce réellement la mutualisation qui génère cette baisse de subvention ? Monsieur NIEL, peut être ? »

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur DURAND, je me permets de vous rappeler que c'est moi qui donne la parole. »

### **Monsieur DURAND**

« Ah excusez-moi. »

### **Monsieur Le Maire**

« Je me permets de dire maintenant à Monsieur NIEL qu'il peut vous répondre. Merci »

### **Monsieur NIEL**

« C'est plus que la mutualisation il faut qu'on essaie de faire fonctionner le CCAS avec le fonctionnement que nous avons eu jusqu'à maintenant, en étant plus rigoureux sur certaines dépenses. Il faut savoir que quand on parle de mutualisation, la directrice du CCAS est maintenant à la charge totale et effective de la mairie, donc déjà c'est une économie relativement importante. Nous avons travaillé par exemple sur le Foyer Capelle pour essayer de réduire le déficit, donc toutes ces choses font, que malgré qu'il y ait la baisse de 110.000 € de la subvention au CCAS, les gens qui disons travaillent au CCAS, ou les Millavois qui ont besoin du CCAS, je pense ne s'en rendront même pas compte.

Seulement il faut faire attention, être prudent et dépenser sous par sous, un sous c'est un sous, il faut faire très attention. Nous allons la semaine prochaine voter le budget du CCAS qui sera équilibré, où il n'y a pas de suppression d'emploi, il n'y a rien, on essaie juste de gérer au plus près, voilà. »

### **Monsieur DURAND**

« Je veux en venir à la fameuse page 15, les frais de personnel...je dis ça si nos collègues ont le budget primitif sous les yeux... Cette page 15, on voit quand même une augmentation de 6,15 % de frais de personnel. Vous nous dites c'est la GVT, ok, mais la GVT, j'ai calculé à peu près, c'est 2,5 %. Il y a plusieurs choses, on s'aperçoit en fait que les augmentations mécaniques dirons-nous représentent à peu près 3 %, donc nous avons encore 3 % d'augmentation de personnel qui sont de votre fait, que vous avez assumé, vous nous dites, on le voit avec les augmentations de la Police Municipale où pour l'instant on ne voit pas de résultat probant, si ce n'est que les rondes se font à 3 et les Millavois commencent à trouver que c'est beaucoup de monde pour mettre des PV, mais enfin... Donc j'aimerais avoir un peu plus d'explications là-dessus, enfin vous nous les avez peut être éventuellement données. Et puis je vais aller aussi à la page emplois de cabinet, je ne me rappelle plus quelle page ? J'ai mis mes petits post it... Je pense que cette fameuse augmentation elle se trouve pas mal là, car je me souviens des foudres dont vous avez menacé Madame GAZEL quand elle avait évoqué ce sujet, et qu'est ce qu'on s'aperçoit quand on va à la page 178 ? Deux collaborateurs de cabinet en catégorie A à l'indice de rémunération 1015. Pour les gens qui ne le savent pas, l'indice 1015 c'est l'indice sommital, le plus haut pour les sommités, j'imagine, qu'il peut y avoir dans la fonction publique. C'est pas de l'Anglais, ce n'est pas du slide... C'est l'indice sommital de la fonction publique, et je connais des personnes dans la fonction publique, et on obtient cet indice dans les catégories A ou A + au bout de vingt ans d'ancienneté. J'aimerais donc savoir un peu quand vous nous disiez que Madame GAZEL, lors de conférences de presse, brandissait des contres-vérités, on voit là la véritable vérité. La vérité vraie même. Donc je pense que toutes ces dépenses de personnel sont de votre fait, de votre dû et nous les trouvons totalement injustifiées. »

### **Monsieur le Maire**

« Je vais laisser Daniel préciser et développer la chose. Je rappelle que ce j'ai dit à plusieurs reprises, qui sont effectivement l'augmentation des effectifs de la police municipale, que je continue à défendre puisque c'est un engagement que nous avons pris. Vous dites qu'ils tournent à trois, puisqu'il y a des stages, des vacances ou des moments où les ASVP doivent être au poste. Donc effectivement parfois vous pouvez les voir à trois, mais ils tournent très fréquemment à deux puisque c'était l'objectif de les mettre par binôme. Donc je n'ai aucun regret sur ces recrutements là, je les assume et je le dis. Ensuite sur le reste des recrutements de personnel, je tiens quand même à vous dire qu'un certain nombre sont des compléments de temps qui avaient été engagés sous le précédent mandat. Je dirai, la neutralité et le respect vis-à-vis des agents font qu'on ne va pas donner d'exemple, mais ce sont des compléments de mi-temps qui ont été confirmés suite à des engagements de l'équipe précédente, et que je ne renie pas non plus, il n'y a pas de souci là-dessus. Ensuite je pense que Monsieur DIAZ va vous faire la démonstration du reste. »

### **Monsieur DIAZ**

« Une démonstration c'est peut être beaucoup, mais vous donner de l'information. Parce que moi aussi je m'interroge toujours quand je vois des chiffres et jusqu'à présent dans le débat, puisque les questions de la masse salariale des emplois de cabinet avaient été évoqués assez fréquemment. Ce qui m'intéresse c'est comprendre, et comprendre sans tabou. J'essaie un peu de regarder les chiffres avec la comptabilité, et je vais vous « livrer » ma vérité, mais c'est la vérité des chiffres, parce qu'aux finances on n'est pas dans l'interprétation mais dans le réel. Je vais vous donner les éléments suivants, et vous verrez en fait l'atterrissage permettra d'affiner le raisonnement. On est arrivé aux affaires ça fait un peu plus d'un an, c'était courant 2014. Qu'est-ce qu'il y a eu comme événement que vous-même auriez du mettre en œuvre si vous étiez restés les maîtres à la municipalité ? Je vais vous les citer, vous auriez été amenés à faire des décisions modificatives concernant la masse salariale pour les remplacements des longues maladies qu'il y a eu, et effectivement des renforts dans les manifestations pour aider les associations. Ce sont des données corroborées avec les services comptables, donc ce ne sont pas mes chiffres, ceux-ci représentent 120.000 €. Il y a eu le passage à temps plein d'un coordinateur des rythmes scolaires 13.000 €, il y a eu le recrutement d'un agent d'entretien pour la piscine qui est passé à 30 heures pour 7.000 €, « moi tout mon temps est bon à donner même aussi petit soit-il », qui est effectivement une prestation qui avant était payée à la piscine via une subvention. On a un impact très, très lourd des rythmes scolaires, puisque vous savez pour le coup on a été obligé de prendre 9 agents stagiaires pour assurer les

rythmes scolaires, c'est-à-dire des agents qui ont suivi des formations qualifiantes de type BAFA, qui sont stagiaires, donc qui sont pour l'instant de « futurs » titulaires puisque la sortie d'un stagiaire c'est de passer titulaire, budget 60.000 €. Ce que vous auriez certainement fait, « parce que vous n'aviez pas non plus au budget dans votre équipe, je suis un peu gonflé vous me direz mais je le passe quand même parce que vous l'auriez fait ». Il est probable que la mairie se serait adjoint les services d'un responsable de communication, c'est le cas à la ville de Millau : 40.000 €. Déjà cette explication, tous les éléments que je vous ai donnés représentent 240.000 €, c'est dire que le budget corrigé que je pourrais vous donner avec ces éléments là : les 13.845.569. € deviendraient 14.085.000 €. Maintenant il y a de nouvelles dépenses contraintes qui sont prises en compte dans le budget primitif 2015, on choisit, on choisit pas c'est comme ça, l'incidence des rythmes scolaires sur l'année pleine, 140.000 €, la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C, 160.000 €, le GVT, j'ai voulu savoir ce que c'était, c'est très joli, ça s'appelle le Glissement Vieillesse et Technicité, 60.000 €, les promotions au titre de la ville 30.000 €, le régime indemnitaire qui a été modifié 30.000 €, l'intégration du personnel CCAS parce qu'il faut le prendre en compte, maintenant il est sur la rubrique « masse salariale », il est en moins au CCAS, il est en plus en masse salariale, ça fait 100.000, l'éducateur jeunes enfants pour la classe passerelle 10.000 €, et l'embauche décision de la municipalité parfaitement assumée de deux agents à la ville propre, et à la police municipale, ceci représente 568.000 €. On arrive à un atterrissage final qui explique le budget, budget final corrigé de 14.653.000 € pour un BP à 14.700.000 €, et je n'ai pas pris dedans une rubrique que j'ai omis, qui sont les agents municipaux supplétifs. Voilà la réalité, si vous regardez bien, l'ajustement dont on vous parlait d'emplois de cabinet, il y a une personne qui a un rôle stratégique, qui s'occupe de tout ce qui est structurant, les investissements, l'objectif étant de faire un maximum d'économie, le delta il est là. Donc en fait il y a beaucoup moins de choses cachées, 95 % viennent d'être expliqués au travers de chiffres que vous pouvez vérifier auprès de la comptabilité. Voilà ce que je souhaitais dire. »

#### **Monsieur DURAND**

« Concernant la communication et le chef de cabinet ils étaient déjà dans le budget précédent, ce n'est pas une augmentation supplémentaire, ils se rajoutent, enfin leurs rémunérations se rajoutent, ce qui fait augmenter les frais de fonctionnement de la masse salariale non... il y'avait déjà un chargé de communication et un chef de cabinet... »

#### **Monsieur le Maire**

« Pas tout le temps, pas tout le temps le même, par contre Monsieur DURAND moi ce que j'aimerais que vous rappeliez c'est le chiffre qui est dans le rapport complémentaire sur cette délibération, et en appui de cette délibération sur le budget qui se trouve à la page 12, puisque nous sommes sur un échange de page, et qui stipule que... Vous alliez peut-être le dire ? Je vous enlève peut-être vos propos de la bouche ! Mais ça m'étonnerait... qui indique quand même que les frais de fonctionnement de cabinet sur le budget 2015 sont en diminution de 27 % Monsieur DURAND. 27 % de baisse du montant de fonctionnement de cabinet, mais ça mon petit doigt me dit que vous alliez oublier de le dire, donc je préfère le dire à votre place, voilà. Parce que j'ai demandé à ce que les frais de fonctionnement de cabinet soient réduits au maximum, y compris le fait que je n'ai plus de véhicule de fonction, parce que je vous raconterai un jour l'histoire du véhicule de fonction Monsieur DURAND, vous la connaissez ? Complètement ? »

#### **Monsieur DURAND**

« A complètement je ne sais pas ? »

#### **Monsieur le Maire**

« Un jour je vous la raconterai complètement, l'histoire du véhicule de fonction du Maire, banalisé avec une carte de crédit, pas de carnet de bord etc... etc... Je vous raconterai l'histoire. 27 % de moins sur les frais de fonctionnement du cabinet. »

#### **Monsieur DURAND**

« Et en masse salariale ça fait du combien de plus. »

#### **Monsieur le Maire**

« Les frais de fonctionnement là sont tous lissés, masse salariale, les frais de communication et les frais de fonctionnement. »

### **Monsieur DIAZ**

« Juste pour faire un commentaire, c'est une modification comptable qui avait été évoquée je crois lors d'un précédent conseil municipal, un des tous premiers. Aujourd'hui on a souhaité que les dépenses de cabinet soient regroupées sur un intitulé dépenses du cabinet, donc c'est la masse salariale, les frais de fonctionnement, et le budget de communication qui pour le coup a été réduit de manière drastique, quand même de plusieurs dizaines de milliers d'euros, je me demande si ce n'est pas 100 000 € de réduction, mais je n'ai plus le chiffre exact en tête. »

### **Monsieur DURAND**

« Juste un complément d'information, l'indice médian de la fonction publique est 419, voilà, merci. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci, y'a t'ils d'autres interventions, ou d'autres questions ? »

### **Madame GAZEL**

« Merci, moi je vais donc intervenir davantage sur la partie investissement, je vais répéter ce que j'ai déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, on trouve que l'investissement n'est pas assez important par ces temps de crise économique, c'est un peu un chiffre en trompe en l'œil que vous nous présentez ce soir, parce que vous nous présentez sept millions quatre, et comme vous l'avez dit par ailleurs, quatre millions trois sont consacrés sur ces sept millions à terminer les programmes déjà engagés, et en particulier la médiathèque pour deux millions cent, et les places Capelle et Mitterrand pour deux millions trois. Juste un mot global sur ces autorisations de programme, une seule se rapporte à votre plan de mandat, toutes les autres sont la continuité de notre plan de mandat. Cette autorisation de programme c'est la RD809 pour 180.000 € en 2015, je trouve que c'est trop peu, et pour laquelle en plus les plans étaient déjà dans les tiroirs».

### **Monsieur le Maire**

« Avant vous disiez dans les cartons, vous avez changé de vocabulaire. »

### **Madame GAZEL**

« Comme vous voulez, carton ou tiroir...

On était un peu en attente, parce vous aviez dit dans la presse que ce soir nous aurions la vision de votre projet, vu que nous n'avons pas pu l'avoir nous Elus. On reste toujours sur notre faim, on se dit mais quel est le Mandat SAINT-PIERRE ? Quel est le projet de cette équipe aujourd'hui ? On peut noter aussi que beaucoup de projets sont abandonnés, tel que la rénovation de la piscine, la salle des fêtes, la revitalisation urbaine. Si on enlève pour cette année les 2 300 000 € des places, c'est 100 000 € qui restent

Donc pour en faire un projet phare du mandat, le cœur de ville à 100 000 €. ..., il va falloir quelques années. Tout ça pour dire que la ville est à l'arrêt, et qu'on connaît les conséquences que cela va avoir sur les entreprises et le monde du bâtiment. Je voulais aussi parler ce soir du chantier Capelle, vous vous présentez comme étant les amis des entreprises et des commerçants, et lors de cet accompagnement qui aurait dû avoir lieu, vous avez fait fi complètement de leurs besoins, plus que de leurs besoins, de leurs nécessités de fonctionnement, et aujourd'hui vous mettez en péril plusieurs entreprises sur le cœur de ville par manque de dialogue, par manque de concertation, par manque de recherches de solutions. Je pense que des solutions on peut toujours en trouver pour accompagner ces phases de chantier qui sont toujours difficiles. Ca c'est sûr, cela aurait été aussi difficile, et ça l'avait déjà été, mais nous étions dans l'écoute et la concertation. Vous avez fait votre mea culpa dans presse, j'ai lu, espérons que cela va se traduire dans les actes. Simplement, je termine sur une petite note d'humour, apparemment il faut rechercher des financements à la mairie de Millau, peut-être que vous pourriez continuer les locations de salle à l'UMP, et avec les tarifs de « bygmalion » ! »

### **Monsieur le Maire**

« Allez, je le prends comme de l'humour Madame GAZEL. Sur la partie sérieuse de votre propos, d'abord sur le plan de mandat, vous l'avez vu, clairement décliné derrière moi, on le reverra au moment des AP. C'est facile et c'est le jeu et je comprends que vous le fassiez, c'est votre rôle de dire « c'est ce qu'on avait commencé, pas commencé, vous n'avez rien fait etc.... » Moi je ne vous dis qu'une chose Madame GAZEL, vous me jugerez dans 5 ans, je ne vous dis que ça, vous verrez les transformations sur le centre-ville, vous verrez l'aménagement de la RD 809, et après vous pourrez me dire si c'était vos plans puisque vous les aurez retrouvés dans le tiroir ou dans le carton, je ne sais plus, ou si on a marqué notre touche sur l'aménagement de la ville. C'est ce que je crois, voilà, donc je ne vais pas répondre là-dessus,

vous le verrez dans 5 ans, et encore une fois c'est votre rôle et c'est votre jeu et vous le faites bien, d'opposante, il n'y a pas de souci et là-dessus je l'accepte bien volontiers.

Le deuxième point par contre sur lequel là vous me permettez de ne pas être d'accord avec vous, c'est sur l'allusion, sur la concertation au sujet du projet Capelle. Il est quand même curieux... et avec un certain nombre de mes collègues ici nous avons avant-hier soir rencontré les commerçants, et je redis ce soir ce que je leur ai dit, c'est que je reconnais et c'est ce qui a été publié aujourd'hui que « nous avons manqué de communication relationnelle », pas de communication sur le projet, pas de communication technique, les deux y ont été. Technique parce que nos agents sont passés très régulièrement pour informer, pour présenter ce qui allait être fait. Claude CONDOMINES a présenté à la presse, au minimum à deux reprises, si mes souvenirs sont bons, le projet Capelle avec tous les détails, mais il fallait effectivement qu'il y ait sur le terrain un peu plus de présence, je dirais, d'élus, et la mienne en particulier, pour aller l'expliquer. Je l'ai fait, j'ai vu au mois de février la totalité des commerçants directement impactés autour de la place de la Capelle. Je l'ai fait, pas assez, on en est d'accord et c'est ce que je leur ai dit avant-hier soir. Par contre, ce qu'ils ont tous été unanimes à me dire c'est qu'ils n'avaient jamais, jamais depuis 7 ans pu avoir une réunion, pour expliquer la totalité du projet de l'aménagement Capelle-Guibert. Et quand je dis à ce moment là la totalité, c'est qu'ils n'ont eu aucune information au moment de la construction du centre commercial lui-même et de l'impact sur le quartier. Donc ce n'est pas moi qui le dis, ce sont eux qui me l'ont dit avant-hier soir. Donc, manifestement avant de nous donner des leçons, remémorez-vous ce que vous avez fait lorsque vous étiez aux affaires, et balayez un peu devant votre porte sur ce sujet là. »

#### **Madame GAZEL**

« J'ai moi-même participé à cette concertation. Alors la méthode était différente en effet, vous vous allez informer, montrer votre projet. Nous nous allions expliquer nos intentions et voir avec les commerçants comment ça pouvait se caler par rapport à leur fonctionnement. Alors c'est vrai que ça c'est fait de façon individuelle, et j'ai moi-même participé à ces rencontres individuelles avec Monsieur DUTHEIL, avec Pierre-Emmanuel PARAIS, et on a rencontré l'ensemble des commerçants et pas que les commerçants d'ailleurs, parce qu'il y a d'autres structures sur la place impactées par les travaux. Si bien qu'ils avaient l'habitude de fonctionner en concertation avec leurs élus, et c'est d'autant plus, ce qui à mon avis a été la cause du problème. Mais on ne voit pas les mêmes commerçants vous et moi visiblement. »

#### **Monsieur le Maire**

« C'est ce que je vais vous dire, j'ai du rater quelque chose, parce que les commerçants ont du tous changer en peu de temps autour du centre ville à Millau. Par contre il y a quelque chose qui m'intéresse beaucoup, c'est de savoir à quel titre vous alliez les voir. »

#### **Madame GAZEL**

« J'étais attaché de cabinet auprès de Monsieur le Maire. »

#### **Monsieur le Maire**

« Ah voila, donc il y avait deux emplois de cabinet au Maire. »

#### **Madame GAZEL**

« Voulez-vous le publier ? Je vous y autorise. »

#### **Monsieur le Maire**

« C'était une confirmation, c'est tout. Je vous en prie c'est moi qui ai la parole, et c'est valable à la fois pour les membres de l'opposition, et les membres de la majorité. Y a-t-il d'autres questions ? Oui Monsieur LEFEVERE. »

#### **Monsieur LEFEVERE**

« Je veux juste faire un complément d'information par rapport à la réunion d'avant-hier soir. Ce n'était pas simplement une réunion où on est allé donner de l'information en fait, parce que les réunions que vous avez tenues en votre temps, individuelles, avaient aussi été tenues. Monsieur le Maire avait fait sa part du boulot en février, individuellement, pour aller rencontrer aussi et expliquer le projet, il y avait eu d'autres rencontres qui avaient été faites là aussi, techniques, pour expliquer le chantier, notamment par Yvan DUTHEIL. Mais avant hier soir, l'objet était d'expliquer les problématiques de chantier, et d'expliquer le chantier, mais c'était aussi de venir discuter des aménagements possibles prenant en compte les contraintes des uns et des autres, et les rencontrer pour voir ce qui était aménageable, possible, réalisable, en fonction de leurs problèmes. Ce n'était pas que de l'information descendante, c'était aussi et surtout de l'échange pour voir les aménagements qui étaient possibles en fonction des urgences, parce qu'il y a quand même des



urgences, et donc je crois que les premiers effets ont été réalisés à partir du lendemain matin, donc dès hier. Je voulais préciser le propos, ce n'était pas que de l'information descente, c'était aussi de l'échange et de la concertation. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Nous avons et Monsieur LEFEVERE vient de vous le rappeler, dès hier matin, lancé toutes les pistes de réflexions qui nous avaient été demandées. Des tournées de bus pour aller collecter les personnes sur les parkings périphériques pour les amener en centre ville, qui n'étaient pas prévues, Monsieur NAYRAC les a prévues et elles seront en action donc au mois d'avril. Nous avons annoncé que nous libérions des places de stationnement au profit de l'hôtel en haut de l'avenue Gambetta qui se feront en deux temps, immédiatement sur les places de stationnement actuelles et dans un deuxième temps, quand la partie de stockage des matériaux n'aura plus d'utilité, le périmètre bloqué pour ce stockage des matériaux, sera maintenu au profit d'un parking au profit de l'hôtel à destination des clients. Toutes les barrières qui nous avaient été signalées, indiquant « route barrée à 800 mètres » etc... qui sont, j'allais dire, préventives, ou d'annonce, ont toutes été supprimées pour éviter que les gens aient l'impression que c'est fermé. Dès hier matin, avec l'Office de Tourisme, la confection de banderoles pour mettre aux entrées des artères, pour annoncer que les commerces sont ouverts, a été lancée. Les barrières devant les commerçants de la place, directement, même si elles avaient déjà été portées à deux mètres de distance de la façade, ont encore été reculées, tout en tentant de maintenir des conditions de sécurité, parce que je vous rappelle que sur le chantier on est en train de décaisser à deux mètres et parfois six mètres, et qu'il y a des poids lourds qui se croisent, et qu'il faut qu'on accorde le minimum de sécurité malgré tout à ces poids lourds. Et enfin, nous avons à nouveau sollicité les entreprises sur les créneaux horaires des employés. Les entreprises y réfléchissent et nous ferons des propositions. D'autres accompagnements plus individuels, commerçant par commerçant, que je ne peux déontologiquement pas exprimer publiquement-là, mais qui sont en cours, y compris en travaillant avec la CCI, et j'ai accordé à l'ensemble des commerces impactés par le barriérage des rues, une exonération totale des taxes d'occupation du domaine public, que ce soit pour les terrasses ou des chevalets, les machines etc... Donc vous voyez qu'il y a un élément qui n'est pas possible, c'est de comprimer la durée du chantier, car nous avons, et nous le leur avons expliqué, des phases purement techniques et sur le plan opérationnel mais aussi technique car nous avons des délais à respecter, on risque de mettre en péril les garanties décennales ce que bien évidemment nous ne voulons pas faire. Nous avons donc expliqué cette chose là, je tiens quand même à dire que de mémoire, dès le 20 juin, toute une partie de la place est rendue à la circulation piétonne. L'ensemble de la place sera rendu à la population piétonne autour du 17 juillet et nous allons rouvrir à ce moment aux véhicules l'axe boulevard de la Capelle/boulevard de Bonald et nous inversons le sens de circulation côté Gambetta. C'est-à-dire que nous allons faire Gambetta/rue E.A. Sabde, devant le Sacré Cœur, pour permettre aux touristes qui seront à ce moment là, côté Gambetta et côté Millau-Plage, de remonter sur le centre-ville avec un fléchage particulier. Vous voyez toutes les mesures d'accompagnement sur lesquelles nous nous sommes engagés avant-hier soir en réunion avec les commerçants, et qui depuis hier matin, ont toutes été activées, à des degrés de réalisation technique différents bien évidemment. Mais depuis hier matin elles ont toutes été activées, je pense qu'effectivement nous n'avons pas été bras ballants face à cette situation, parce que encore une fois je le redis, notre souci n'est pas d'empêcher les gens de travailler, notre souci c'est qu'il y ait de l'activité et de faire en sorte que l'espace public sur lequel ils sont, soit un espace public de qualité car je reste convaincu s'il est de qualité, inévitablement l'aspect privé autour, que ce soit l'habitat ou que ce soient les commerces, sera de qualité et sera vivant. »

### **Madame GAZEL**

« C'est parfait, dommage que tous ces éléments n'aient pas été faits quinze jours avant l'ouverture du chantier, et pas une semaine après, voilà, mais bravo. »

### **Monsieur le Maire**

« Je rappelle quand même aussi que nous avons eu à prendre en compte, et les entreprises ont fait en sorte de l'absorber, nous avons eu un recours qui a enclenché à peu près vingt cinq jours de retard, entre le temps que le T.A. se réunisse, et le temps de retour en cassation au-delà du T.A, on est arrivé à vingt cinq jours. Ca veut dire que le calendrier sur lequel aujourd'hui on réfléchit avec les commerçants et que nous leur avons présenté avant-hier, n'était pas celui là avant le recours, vous êtes bien d'accord ? Les entreprises ont déjà fait en sorte d'en absorber beaucoup. Je tiens à redire que ce sont des entreprises millavoises qui mettent un point d'honneur à ce que le chantier se déroule bien et soit bien fait, correctement fait et durablement fait. Parce qu'on voit dans d'autres collectivités qui ont utilisé des

revêtements en pierre, il y a parfois eu après, alors la collectivité, elle n'y est pour rien, ce n'est pas nous qui allons poser les pavés, les entreprises qui avaient été sélectionnées et qui n'avaient pas tout à fait respecté les process manifestement, il y a eu des dégâts par la suite, donc nous voulons nous affranchir de tout cela, c'est la raison pour laquelle on a pris des artisans et des entreprises locales, qui sont là véritablement investies sur ce chantier parce que c'est aussi leur image. Y a-t-il d'autres questions ou puis-je mettre ce budget primitif aux voix ? Je mets ce budget aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Monsieur FABRE avait-il donné un pouvoir ? Y a-t-il des abstentions ? Le budget 2015 est adopté par : »

**26 voix pour**

**9 voix contre :**

*Mme GAZEL, Mme TUFERRY, Mme DALLE*

*M. DURAND, M. ALIBERT*

*M. RAMONDENC, Mme BARAILLE, M. CHIOTTI, Mme CAMBEFORT*

#### **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :**

##### **05 "Vote des taux pour l'exercice 2015 : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti"**

« Point qui a déjà été évoqué au niveau du budget primitif. Je vous rappelle qu'au titre de la réglementation, le vote de la fiscalité locale doit faire l'objet d'une délibération spécifique, même si les taux restent inchangés, ce qui est le cas. Juste pour mémoire, comme il vous l'a été dit, les bases au niveau de 2015 ont été réévaluées par l'Etat de 0,9 %, se détaillant sur la partie taxe d'habitation de + 0,72, taxe foncière sur le bâti : + 0,95 et de manière anecdotique une baisse de 1 % sur le foncier non bâti, mais le produit fiscal généré par le foncier non bâti est très faible. Donc la municipalité propose le maintien du taux qui est appliqué aux bases notifiées, à savoir la taxe d'habitation à un taux de 19,06, la taxe foncière sur le bâti à 28,98 et sur les propriétés non bâties à 139 %. Donc il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux, si vous en êtes d'accord, de maintenir les taux des trois taxes pour l'exercice 2015 comme indiqué et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir tout acte y afférant. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci, y a-t-il des questions ? C'est un autre élément important. Le budget a été voté, bien évidemment en équilibre, sans toucher aux subventions aux associations, on vous l'a dit et là nous prenons une délibération qui reste là aussi fidèle, sans augmentation des taux. S'il n'y a pas de question, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? »

***Adopté à l'unanimité***

#### **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :**

##### **06 " AP/CP Enseignement supérieur : modification du montant et des crédits de paiement "**

« Vous ne l'avez pas vu dans la présentation du budget primitif, puisqu'en fait là on parle plutôt d'une clôture d'autorisation de programme. Il s'agit du pôle d'enseignement supérieur, il vous est demandé, puisque maintenant l'autorisation de programme arrive en fin de boucler l'opération, c'est-à-dire de porter l'autorisation de programme à 7 116 807 pour un budget initial qui était de 6 300 000 €, le delta est consécutif à des avenants de travaux, et d'approuver la répartition des crédits de paiement. Pour information, vous avez dans le tableau en annexe sur les crédits de paiement 2015 un simple montant sur emprunt de la ville de moins 12 025, et FCTVA sous entendu du remboursement de TVA, il s'agit en fait de solder cette opération de programme avec des remboursements de TVA, qui soldent l'emprunt en cours. Il vous est demandé d'approuver l'autorisation de programme sans augmentation, la répartition de crédit de paiement, et d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y a pas de question ? Donc je mets cette délibération aux voix, y'a-t-il des voix contre, des abstentions ? »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :**

**07 " AP/CP Médiathèque : modification du montant et des crédits de paiement "**

« Il s'agit de l'autorisation de programme concernant la médiathèque, la modification du montant et des crédits de paiement. Vous avez par souci de simplification, la reprise du document qui est joint en annexe, et sur cette autorisation de programme vous indiquant le montant de l'AP pour 3 832 646,00, les déclinaisons de crédit de paiement de l'exercice 2010, puisque c'est un dossier en cours jusqu'en 2016. Il nous est demandé d'approuver l'autorisation de programme à hauteur de trois millions huit cent trente deux mille., ainsi que la répartition des crédits de paiement tel qu'ils sont validés sur les années depuis 2010 jusqu'à l'exercice 2016, et d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches afférentes. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, y'a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je passe cette délibération aux voix, y'a-t-il des voix contre ? Y'a-t-il des abstentions ? »

***Adopté à l'unanimité.***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :**

**08 " AP/CP Capelle/Guibert : modification du montant et des crédits de paiement "**

« Alors concernant l'autorisation de programme Capelle/Guibert, le montant de l'autorisation de programme est inscrit, sur le tableau que vous avez en annexe de 12 102 720 €, avec la déclinaison sur les crédits de paiement qui ont démarré en 2010, puisque ce n'est pas un nouveau programme, c'est un programme en cours. Il vous est demandé d'approuver cette autorisation à 12 102 720, et les crédits de paiement avérés ventilés sur les années, c'est une poursuite d'une AP qui existe depuis 2010, puisque les premiers crédits de paiement ont été débloqués en 2010. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, y'a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions je mets cette délibération aux voix. Y'a t-il de voix contre ? Y'a-t-il des abstentions ? »

***Adopté à l'unanimité.***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :**

**09 " AP/CP Revitalisation urbaine : ouverture de l'autorisation de programme AP/1/2015"**

« Autorisation de programme, revitalisation urbaine, dont le détail avec le montant de l'AP qui vous a déjà été proposé 7 668 000 €, vous avez les crédits de paiement afférents sur l'exercice jusqu'en 2020, dont 2 550 000 € au titre de l'exercice 2015, il vous est exactement demandé la même chose, d'approuver l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement afférents. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, y'a-t-il des questions ? Madame GAZEL. »

**Madame GAZEL**

« Juste une question par rapport au budget de l'ORI, enfin au CP ORI 10 000 € cette année, rien l'année prochaine, 40 000 en 2017, et encore 10 000 € les trois dernières années. Qu'est-ce qu'on fait avec 10 000 € sur la rénovation immobilière ? »

**Monsieur le Maire**

« Je vais donner la parole à Monsieur NAYRAC, vous savez que l'ORI ne veut pas dire que c'est la collectivité qui fait les réparations. »

**Madame GAZEL**

« Je sais, je sais..... »

**Monsieur le Maire**

« C'est une procédure qui permet de pousser les propriétaires à faire les rénovations, d'accord ! »

**Madame GAZEL**

« Oui jusqu'à une déclaration de DUP, après c'est à la puissance publique de rénover à la place du propriétaire. »

**Monsieur le Maire**

« Oui mais on n'en est pas dans ce cas là, dans l'AP de renouvellement urbain vous avez d'autres lignes qui nous permettent de le faire, on est bien d'accord ! Là je vais laisser la parole à Monsieur NAYRAC pour l'accompagnement de l'ORI. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je n'ai rien à rajouter à ce qui a été dit, de toute façon là on est en période... et vous le savez très bien, puis je vous ai vous ai invité, « où je ne vous ai jamais vu » à une réunion ORI, où on est actuellement sur 8 bâtiments dans lesquels on pousse les propriétaires à faire de la rénovation. C'est sûr on tombe sur des gens difficiles, compliqués puisque ce n'est pas les meilleurs bâtiments que l'on puisse avoir, et comme Monsieur ALVES par exemple pour ne pas le nommer, on essaye de tout faire pour qu'il fasse des rénovations intérieures, mais on en est actuellement sur cette période, donc on est sur 8 bâtiments. »

**Monsieur le Maire**

« Merci.

Et bien si Madame GAZEL c'est qu'aujourd'hui à la ville, nous n'inscrivons que des crédits qui sont censés porter l'animation de l'ORI, parce que je le rappelle les investissements sur les bâtiments en question, sont des investissements qui doivent être faits par les propriétaires. Si nous devons en arriver à la DUP, je vous dis que dans le cadre de l'autorisation de programme d'autres lignes nous permettent de prendre le relais dans le cadre d'une DUP. Autorisation de programme Madame GAZEL, où vous me donnez l'occasion de rappeler, je pense que Monsieur ALIBERT s'en rappelle, et Madame TUFFERY aussi, que sous le mandat précédent, l'autorisation de programme, revitalisation urbaine ou rénovation du centre ville avait été fermée, avait été arrêtée, il n'y avait pas d'autorisation de programme propre à la revitalisation du centre ville. Ce que nous réouvrons aujourd'hui avec de vrais projets derrière. »

**Madame GAZEL**

« Monsieur le Maire, en un mandat on ne peut pas tout faire, si nous brigions un second mandat c'était pour continuer le travail, d'où notre présence ici. »

**Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL, pour reprendre les propos de Monsieur DURAND tout à l'heure c'est une vérité vraie. »

**Monsieur DURAND**

« Et c'est votre successeur qui inaugurera l'EHPAD, vous voyez on ne peut pas tout faire. »

**Monsieur le Maire**

« Alors là, ce n'est pas pareil, vous lisez dans le marc de café. »

**Monsieur DURAND**

« Eventuellement votre successeur. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour « l'éventuellement ». »

### **Monsieur ALIBERT**

« Oui vous m'interpellez alors je vous réponds. Quand-même je vous rappelle que la commune était engagée par votre fait, parce que c'est vous qui aviez porté le dossier par une ZPPAUP, que nous étions un peu coincés aux entournares avec ceci, que nous on a mis du temps pour renoncer, pour sortir de cette ZPPAUP, même je pense que l'on avait raison, parce qu'au niveau de l'Etat ils ont supprimé toutes les aides ZPPAUP. Là dessus on a perdu presque le temps du mandat pour relancer autre chose, et là on l'aurait fait maintenant, mais on a mis presque un mandat pour sortir de cette ZPPAUP qui nous mettait un peu sous cloche. Le patrimoine était grandement préservé, mais autour de notre patrimoine on ne pouvait pas faire grande chose. »

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur ALIBERT je ne peux pas vous laisser dire ça sur les ZPPAUP, vous savez que c'est quelque chose qui me tenait à cœur Monsieur ALIBERT, je ne peux pas vous laisser attaquer la ZPPAUP Monsieur ALIBERT, ce n'est pas possible, ce que vous dites et totalement faux, vous savez très bien qu'une ZPPAUP ne met pas un secteur protégé sous cloche, preuve en est, c'est que vous n'avez jamais renoncé fondamentalement à la ZPPAUP, puisque nous avons été amenés à la relancer dans le cadre d'une AVAP. Quand vous dites que ça n'existe plus, ça continue d'exister, cela a changé de nom, c'est juste que la procédure continue d'exister, et cette AVAP elle est tellement utile Monsieur ALIBERT, que nous avons été même obligé de la relancer pour être éligibles aux crédits Grands Sites défendus par la Région, la Région de Monsieur MALVY. Vous voyez bien que ce n'était pas absolument absurde de vouloir travailler sur une ZPPAUP qui ouvre des sources de subventionnement pour les collectivités, mais aussi et je le rappelle pour des privés, leur font bénéficier de tout un dispositif dit « loi Malraux », qui leur permet soit de défiscaliser, soit de toucher des subventions sur les aménagements d'investissement. Vous le savez très bien Monsieur ALIBERT, donc ce n'était pas un outil pour mettre le centre ville sous cloche.

Merci y'a-t-il d'autres questions sur cette autorisation de programme, donc je la mets...Oui Monsieur LEFEVERE. »

### **Monsieur LEFEVERE**

« Oui je voudrais juste lister dans les 7 668 000,00 qui nous sont proposés de pouvoir confirmer que dans ces lignes, il y'en quand même un grand nombre qui sont de notre fait, et du fait du plan de mandat, donc l'îlot Temple/Voultre c'est nous, Capelle/Mitterrand je vous l'accorde c'est pas nous, Arpajonie c'est nous, Emma Calvé/Foch c'est nous, les Sablons c'est nous, je passe les lignes génériques de type espaces publics, mais rénovation, voirie prioritaire, la rue du Rajol en l'occurrence c'est nous, l'étude d'un plan de déplacement urbain c'est nous. Donc voilà histoire de mettre à mal une rumeur qui pourrait dire que sur les 7 668 000 c'est intégralement la continuité du passé. »

### **Monsieur le Maire**

« Il ne reste pas grand chose, une fois que vous avez tout listé, excusez moi..., je ne veux pas vous fâcher Madame GAZEL, mais merci Monsieur LEVEFERE de cette précision importante, et de cette déclinaison importante. Je mets cette délibération aux voix, y'a-t-il des voix contre, y'a t'il des abstentions. »

***Adopté par 28 voix pour***

***5 abstentions***

***(Claude Alibert, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :**

**10 " AP/CP Requalification RD 809 : ouverture de l'autorisation de programme AP/2/2015"**

« La délibération n°10 concerne l'autorisation de programme requalification de la RD 809, donc cette autorisation de programme déjà présentée pour un montant global de 3 830 000 €, avec un crédit de paiement sur le premier exercice 2015 de 180 000 €, financement assuré principalement par de l'emprunt à hauteur de trois millions d'euros et d'autres subventions qui ne figurent pas ici, qui sont peut-être attendues, mais incertitude quant à ces subventions. Il vous est demandé d'autoriser l'ouverture d'autorisation de programme, d'approuver la répartition des crédits, et d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires. »

**Monsieur le Maire**

« Merci...,

Monsieur ALIBERT. »

**Monsieur ALIBERT**

« Oui moi, il me tarde de voir un peu les plans qu'est ce que vous allez faire, allons-nous avoir un effet canada dry ou pas, j'aimerais..., moi il me tarde de voir les plans, parce que nous avons pas mal planché avec les services, avec le bureau d'études, avec les chiffrages par zone, et par secteur, ce que l'on pouvait faire. Après je crois on revoit plus tard une étude sur les passerelles, je vous signale qu'il y'a en plusieurs qui ont été faites, et qui sont à la Communauté, il doit y en avoir 4 ou 5. »

**Monsieur le Maire**

« Et à cinq millions d'euros Monsieur ALIBERT.... »

**Monsieur ALIBERT**

« Il y'en avait qui sont en bas, il y a la fameuse passerelle VIRLOGEUX qu'il nous a dessiné pour un prix exorbitant, je ne vous engueulerai pas si vous la laissez tomber cella là. »

**Monsieur le Maire**

« C'est celle que vous aviez retenue.... »

**Monsieur ALIBERT**

« Enfin c'est mon avis personnel, je ne vous engueulerai pas si vous abandonnez ce projet, mais bon c'était joli, sinon il y a plein d'autres projets de passerelles en ponts submersibles. »

**Monsieur le Maire**

« Nous essaierons de combler le plus rapidement possible votre impatience Monsieur ALIBERT. Simplement pour vous dire que les choses vont très vite, vous dites que vous avez trouvé des plans, je ne sais pas ils devaient être soit à l'encre délébile, ou vous êtes partis avec, parce que nous on ne les a pas trouvés. Par contre nous avons retravaillé et repris contact avec le Conseil Général. Les techniciens du Conseil Général et de la Ville travaillent sur les voiries, et nous allons ouvrir les plis pour le choix des paysagistes et architectes qui accompagneront la partie urbaine, et l'attribution se fera Mercredi 8, pour vous montrer que ce projet est très fortement engagé. Je mets cette délibération aux voix, y'a t-il des voix contre, y'a t-il des abstentions. Je suis heureux que le RD 809 face une si belle unanimité, Merci. »

***Adopté à l'unanimité.***

## **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :**

### **11 " AP/CP Pôle petite enfance : ouverture de l'autorisation de programme AP/3/2015"**

« L'Autorisation de programme AP/3/2015 pôle petite enfance est un des axes majeurs du plan de mandat. Vous avez en annexe le montant de l'AP de 2 875 000, je rappelle ce qui été dit dans la présentation des documents sur le budget, que ces 2 875 000 même si c'est inscrit à date à hauteur de 3 203 000, puisque ça fait notion de remboursement du prêt relais de FCTVA de 328 000,00, mais qu'une hypothèse, les fonds ne seront pas pris si besoin était, si le budget est de trois millions et quelque. C'est un dossier qui prend une certaine urgence parce que les garanties de subventions sont valables jusqu'à 2017, donc c'est un dossier qu'il faut avancer très vite, et la bonne nouvelle c'est je crois que le lieu d'implantation a été arrêté. Il vous est donc demandé d'approuver cette autorisation de paiement, et les crédits afférents, et donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'exercer toutes les démarches. »

### **Madame TUFFERY**

« Oui bien sûr nous allons voter cette délibération. Nous sommes heureux de voir le choix que vous avez fait après l'avoir tant dénigré. Finalement vous en venez au choix que l'on avait évoqué lors de la campagne, mais on regrette cependant que vous ayez perdu un an. Ce que je voulais savoir c'est que dans l'autorisation de programme, les crédits de paiement 2015 et 2016 font environ 900 000 €, quelle est la raison : la dépollution ? Une nouvelle étude ? C'est quoi ? »

### **Monsieur DIAZ**

« Excusez-moi, je reprends le document... »

### **Madame LACAN**

« Monsieur le Maire, je peux répondre, s'il vous plaît ? »

### **Monsieur le Maire**

« Oui je vais vous donner la parole, vous attendez 2 minutes que l'on vous réponde, je sais votre impatience, vous êtes comme Monsieur ALIBERT, vous êtes en train de bouillir..., pour répondre on va répondre à l'argument financier, attendez un peu ».

### **Monsieur DIAZ**

« Alors il y a un qui n'a pas suivi, c'est moi, c'était quoi la question, excusez moi. »

### **Madame TUFFERY**

« La question c'était les crédits de paiement 2015 et 2016 font à peu près 900 000 €, et donc c'est pour une nouvelle étude ? La dépollution ? C'est pourquoi en fait ? »

### **Monsieur DIAZ**

« Le budget concernant la dépollution du site, elle est considérée comme actée, ce sont les études, maître d'œuvre et début de construction. »

### **Madame TUFFERY**

« C'est pour information tout simplement, merci. »

### **Monsieur le Maire**

« Maintenant je donne la parole à Madame LACAN. »

### **Madame LACAN**

« Alors je vais faire la genèse de la friche Jonquet. Il faut quand même savoir que lorsque je suis arrivée au mois d'Avril, je suis allée voir le DGS pour demander le dossier petite enfance de l'ancienne municipalité, il faut savoir qu'il n'y avait rien, quand je dis rien, il n'y avait aucun document, aucun compte rendu, aucune trace de la friche Jonquet, d'une quelconque volonté de vouloir implanter un pôle petite enfance sur la friche Jonquet. La seule chose que j'ai eu en main est donc une étude qui avait été faite pour la réhabilitation du site actuel rue Jean Moulin, malheureusement cette étude a coûté 11 000 € à la commune, mais il faut savoir qu'elle n'a servi à rien. Puisque il n'y a aucun endroit où l'on puisse mettre les enfants avec le personnel pendant les travaux, et surtout pas dans des préfabriqués comme cela était préconisé, donc c'est 11 000 € que l'on a payé pour rien. Concernant la friche, il faut que vous sachiez quand même que ce terrain a été dépollué en 2009 par l'ancienne municipalité à hauteur de 250 000 €, que lorsque je suis arrivée on m'a

dit que le terrain était pollué, effectivement nous avons engagé une dépollution qui a été effective en Novembre 2014. Donc le site est actuellement dépollué, la dépollution qui a été faite par l'ancienne municipalité et une dépollution qui concernait uniquement trois immeubles, et en aucun cas le pôle petite enfance, il n'y avait aucune volonté, il n'y avait aucune connaissance, aucune compétence de l'ancienne municipalité pour pouvoir implanter un pôle petite enfance à la friche, le terrain n'était pas dépollué. Pour le pôle il a fallu rajouter 250 000 €, cela a coûté à la commune 500 000 € de dépollution. Aujourd'hui nous allons pouvoir implanter le pôle en sachant que l'ADEME et la DREAL nous donneront les autorisations nécessaires pour pouvoir le faire, cela n'a pas été mon choix de délibérer au début, puisque je ne voulais pas d'un site pollué, ce qui était le cas au mois d'Avril, donc j'ai cherché pendant tous les mois qui ont suivi des terrains. Nous avons trois contraintes qui étaient quand même assez importantes, soit trouvé un bâti existant, un bâti communal, mais il fallait que le bâti fasse minima 1500 m2 avec un terrain extérieur, soit un terrain neutre, un terrain nu d'une surface minimale de 1500 m2, et nous avons surtout la contrainte de la CAF, des subventions CAF qui étaient garanties jusqu'en 2017, et au fur et à mesure que nous avons trouvé, avançons sur les projets, à chaque fois les portes se fermaient. Sachant qu'en parallèle la dépollution était en cours, je me suis laissée un petit peu de temps, voilà. Si vous avez d'autres questions, je peux vous répondre. »

### **Monsieur le Maire**

« Oui moi, je voudrais que juste en terme d'appellation on arrête de parler de l'emplacement de la friche Jonquet, c'est le terrain qui a été libéré par la démolition des bâtiments Jonquet, le projet n'est pas sur le bâtiment actuel de Jonquet en terme d'implantation spatiale. Madame LACAN a rappelé un peu l'historique de ce dossier, preuve que l'idée au-delà de l'étude, j'allais dire juste d'information, que je pourrais qualifier comme ça de travaux sur le bâtiment actuel, preuve en est qu'il n'y avait pas de projet encore structuré. Puisque quand j'ai rencontré les responsables de la CAF en Juillet, qu'ils m'ont dit quels sont vos projets, et que nous avons parlé du pôle petite enfance, il m'ont dit on est très heureux que Millau ait un projet pôle petite enfance, puisque nous allons pouvoir vous aider, et vous subventionner, et c'est de là que nous sommes partis sur l'année 2017. Puisque au-delà ils ne peuvent plus garantir les subventionnements, et je dirais que nos relations sont bonnes et nous allons de bonnes surprises en bonnes surprises, puisque la CAF devait financer l'équipement à hauteur de 7 000 € par lit grosso modo, et la dernière fois que nous les avons rencontré, ils ont augmenté leur participation à hauteur de 9 000 € par lit, le nombre de lit étant fixé à 90 si je ne dis pas de bêtise de participation de la CAF. Cela prouve bien que dans les services pas spécialement de la mairie, mais y compris des représentants des institutions il n'y avait pas de dossier pôle petite enfance pour Millau, sinon ils seraient informés et ils auraient déjà commencé à flécher ces crédits là. Y'a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions je passe cette délibération aux voix, y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? »

***Adopté à l'unanimité.***



**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :**

**12 " AP/CP Investissement bâtiments publics : ouverture de l'autorisation de programme AP/4/2015"**

« Cette autorisation de programme est un peu différente de celle qu'on a vu précédemment, puisqu'il y a à la fois des équipements nouveaux mais aussi de la mise en conformité ou des travaux. Sur un montant de l'AP de 3 700 000 €, vous avez l'accessibilité et la mise en sécurité, je rappelle que c'est dans le cadre du plan national d'accessibilité, l'économie d'énergie pour un montant important 1 200 000 €, comme nous sommes très ambitieux sur les programmes économies d'énergie, il faut se donner aussi les moyens en terme d'équipements des bâtiments, qui ne soient pas énergivores, les groupes scolaires pour 600 000 € sachant qu'il y a beaucoup à faire sur les groupes scolaires, et le montant est quelque part un montant a minima et je ferai la même remarque sur les travaux gymnases. La ville de Millau a un équipement sportif conséquent mais une certaine vétusté, donc c'est quelque chose où il faudra veiller de près. Il vous est demandé de donner votre accord pour l'autorisation de programme et les crédits afférents. »

**Monsieur le Maire**

« Cette délibération me permet de rajouter une information parce que je ne voudrais pas que le silence permette d'interpréter autre chose au sujet de la piscine qui a été évoqué tout à l'heure. Je n'ai pas répondu à ce moment-là, je parle sous le contrôle de Hugues RICHARD, nous sommes toujours sur la réflexion sur la piscine, que ce soit dit. Nous sommes toujours à la recherche des financements de la piscine, que ce soit dit aussi et à tel point que nous avons rencontré à deux reprises au moins la fédération française pour essayer de travailler avec elle, sur la rénovation du centre nautique. La piscine même si elle n'est pas inscrite dans les autorisations de programme ou dans le cadre du budget, n'est pas oubliée. »

**Madame GAZEL**

« Comme vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire, on verra en 2020. »

**Monsieur le Maire**

« On verra en 2020. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 13 :**

**13 " FINANCES : subventions assorties de conditions d'octroi "**

« Je vous rappelle que c'est ce qui a été vu au niveau des subventions au chapitre 65 du budget de fonctionnement. Vous signifiant que les budgets concernant les associations, les subventions sont maintenues intégralement. La particularité est que les subventions au titre de la loi doivent faire l'objet d'une délibération indépendante du budget. Vous trouvez sur cette base toutes les subventions, le tableau en annexe par domaine d'activité, les objets de subventions et le montant. C'est une proposition qui est faite concernant les subventions ci-dessous avec la précision de conclusion de conventions ou d'avenants, avec chaque association, puisqu'il est demandé aujourd'hui effectivement que chaque subvention versée fasse l'objet d'une convention ou d'un avenant si la convention existe. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :**

**14 " Réhabilitation de 10 logements situés 41 rue Peyrollerie à Millau – convention de garantie de prêt CDC entre la Commune de Millau et l'Union d'Economie Sociale Habiter 12"**

« Trois délibérations qui sont en fait de même nature, la 14, la 15 et la 16. La délibération n°14 c'est pour une demande de garantie que la ville de Millau donne dans la cadre la réhabilitation de logement qui se trouve rue Peyrollerie pour un prêt de 90 000 €. Il est demandé que la ville se porte caution pour les 3 délibérations qui vont suivre, et la même remarque. En fait ce sont des prêts consentis par la caisse des dépôts et consignations. La ville se porte garant sachant que comme la CDC est organisme prêteur, il y a des contrôles réguliers sur le remboursement des prêts et ce sont des engagements qui pour la ville sont hors bilan, ne sont pas compris dans le budget, ce n'est que de la garantie. Pour la première délibération n°14, se porter caution pour un prêt à hauteur de 90 000€, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée et autoriser à faire les démarches. »

**Monsieur le Maire**

« Les 3 délibérations 14, 15 et 16 sont les mêmes, on ne va peut-être pas représenter la délibération par contre nous allons les voter distinctement mais à la suite les unes des autres. Est-ce que vous êtes d'accord ? Je mets aux voix la délibération n°14. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. Délibération n°15, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. Délibération n°16, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :**

**15 " Acquisition – amélioration de 6 logement situés 9 rue Alsace Lorraine à Millau - convention de garantie de prêt CDC entre la Commune de Millau et l'Union d'Economie Sociale Habiter 12"**

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 16 :**

**16 " Acquisition – amélioration de 6 logement situés 9 rue Alsace Lorraine à Millau - convention de garantie de prêt CILEO entre la Commune de Millau et l'Union d'Economie Sociale Habiter 12"**

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :**

**17 " Programme de soutien à la restructuration de la médecine de ville : critères d'attribution "**

« Sur cette délibération, on a eu l'occasion d'échanger concernant les critères à mettre en place pour un soutien concernant les maisons de santé, parce qu'on a souhaité bien évidemment apporter le soutien dans la mesure où il y a un manque de médecins et que la meilleure solution est évidemment de créer des maisons médicales. On avait discuté sur le niveau de contraintes. Qu'est-ce qu'il fallait mettre en place pour qu'on sécurise ces dossiers et qu'il n'y ait pas une concurrence déloyale avec la médecine libérale de ville. Il vous est proposé des critères pour cette partie soutien, premier critère création d'une commission qui serait composée des membres de la communauté de communes, il y aurait bien évidemment l'avis de l'ordre professionnel, ordre des médecins s'il s'agit de médecins ou plusieurs ordres s'il y a autre chose que des médecins, et si bien évidemment c'est fait pour pallier une carence de l'initiative privée. Il vous est demandé d'approuver ces trois critères que je viens de vous lister et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches en ce sens. »

### **Monsieur le Maire**

« C'est une délibération que nous avons déjà évoquée avec une notion de périmètre autour, à l'étude et à la réflexion. Cette notion de périmètre n'était pas pertinente donc elle a été supprimée, le reste de la délibération est la même. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

### **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :**

#### **18 " Fête Foraine : tarifs des forfaits techniques "**

« Il s'agit des tarifs concernant les forfaits au Parc de la Victoire, puisque vous savez qu'on est en train d'installer des armoires électriques qui sont propriété de la collectivité, et les forains viendront se brancher dessus au travers d'un forfait sur la durée de la fête foraine, forfait comprenant les coûts des branchements, les abonnements et les consommations sur la base d'un estimatif de 30 000 Kw. Vous avez les forfaits puissance avec à chaque fois le montant en euros qui est payé de manière forfaitaire. Il vous est demandé d'approuver ces tarifs qui sont valables à compter du 10 avril 2015, et d'autoriser le Maire ou son représentant à accomplir les démarches. »

### **Monsieur le Maire**

« Pour la petite histoire, les tarifs sont étalonnés sur les tarifs de Tulle. Vous voyez que nous ne sommes pas sectaires. »

### **Monsieur LEFEVERE**

« Tu m'enlèves une blague, Monsieur le Maire. Je profite de la délibération pour préciser désormais la fête foraine pourra être organisée dans des conditions de sécurité, ce qui n'était pas le cas avant grâce aux travaux qui ont été fait au Parc, et la sécurisation des lignes électriques. Les travaux qui sont faits dans le Parc jusqu'à présent, un investissement a été fort sur la partie réseau et sur la partie électrique, ce n'est pas forcément très chatoyant, ni très visible, mais il ne faut pas oublier qu'on est encore en phase de chantier puisque les travaux vont reprendre après la fête foraine. Si on passe à ce type de tarification c'est qu'on a fait une mise en sécurité très importante des réseaux, et des branchements électriques du Parc de la Victoire. »

### **Monsieur le Maire**

« Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

### **Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 19 :**

#### **19 " Convention de partenariat entre la SPA et la Commune : Capture de chats sauvages "**

« Sur cette convention, il y a beaucoup moins à réfléchir. J'aimerais faire une petite parenthèse et revenir sur la police municipale. Je ne voudrais pas qu'on fasse croire aux gens que ces personnels sont rémunérés à ne rien faire, cela peut être en partie interprété comme ça. S'agissant des personnels, il faut savoir qu'il y a deux personnels qui ont été recrutés et qui viennent d'effectuer leur stage de 6 mois. On les récupère au mois d'avril. Normalement, on devrait avoir beaucoup plus de personnel sur le terrain. Concernant les ASVP, il est évident que lorsqu'il y en a un en repos comme cette semaine un de malade, ils peuvent circuler à trois. J'ai demandé au chef de service de prendre un ASVP et le mettre en patrouille avec un agent de la police municipale, pour qu'ils ne soient que deux ASVP à tourner ensemble. Enfin, depuis quelques jours et le retour de ces deux personnels supplémentaires, nous couvrons l'horaire de 8 heures du matin jusqu'à 22 heures le soir. Il y a des personnels dans les rues même entre midi et deux donc de 8h00 à 22h00, c'était pour défendre nos personnels. On est là pour ça.

La Société Protectrice des Animaux propose pour l'année 2015 de reconduire une opération qui a été effectuée en 2014 sur la commune de MILLAU, une action déterminée en vue de lutter contre la prolifération des chats sauvages. Lors de la campagne de stérilisation 2014, des cages ont été installées dans les foyers où la population de chats était la plus importante pendant environ 1 mois et demi. 80 chats ont été capturés et tous ont été opérés et tatoués au nom de la SPA de Millau. La campagne de stérilisation 2014 a permis d'éviter la naissance d'environ 600 chatons. Cette campagne a pour objet de préserver la sécurité, la salubrité et l'hygiène des usagers de ces lieux. Après avis favorable de la commission civisme, citoyenneté et prévention du 16 février 2015, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, d'accorder une subvention de 3 200 € à l'association pour mener sa mission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

### **Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 20 :**

#### **20 " Action de sensibilisation à la sécurité routière "**

« Dans le cadre de l'éducation à la Sécurité Routière, le Lycée Jean Vigo organise le 09 avril 2015 en partenariat avec le Comité Départemental de Sécurité Routière et dans le cadre du document général d'orientation, une action de sensibilisation en direction des élèves des Lycées et Collèges du secteur. Ce projet est porté par le Comité Départemental de la Sécurité Routière, et financé par le Conseil Départemental. Le Conseiller Principal d'Education du Lycée Professionnel d'Aubin en assure l'organisation. Cette action se déroule en deux temps : le matin, une série d'ateliers de pratique et de débat (simulateur de conduite, rencontre avec des associations de victimes de la violence routière...) qui se dérouleraient dans l'établissement, et l'après-midi une action spectaculaire, de sensibilisation d'accidents engageant des cascadeurs et les divers services de secours et de sécurité. Pour cette seconde partie, il a été demandé un espace suffisamment important pour pouvoir à la fois faire évoluer les cascadeurs, et accueillir environ mille élèves, et l'installation de barrières afin de contenir les élèves, ainsi que l'installation de gradins pour permettre aux élèves d'avoir une meilleure visibilité sur l'opération. Au vu de l'ampleur et de l'intérêt éducatif de cette manifestation, la Ville de Millau souhaite apporter son soutien en mettant à disposition le parking de La Grave, le matériel nécessaire (barrières, podiums, banderoles...), l'installation d'un gradin de 150 places, le nettoyage du site après cette action, ainsi que l'intervention de la Police Municipale durant les 2 heures de la manifestation afin d'arrêter la circulation, le temps du passage des cascadeurs sur la chaussée, pour leur prise d'élan. Le montant de l'aide indirecte s'élève à 5 734,48 €. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération n°2014/208 du 17 décembre 2014, en exonérant le Lycée Jean Vigo de la prise en charge de la mise à disposition de matériel et autres prestations estimées à 5 734,48 €. »

#### **Monsieur le Maire**

Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 21:**

### **21 " Théâtre de la Maison du Peuple : tarifs billetterie, bar et location du théâtre 2015-2016"**

« Les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2012/2013, et avec cette réévaluation on se met en conformité avec les prérogatives émises par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes. Les tarifs scolaires sont maintenus pour les écoliers. Les tarifs des actions décentralisées sont également maintenus, notamment grâce à une aide plus importante de nos partenaires sur laquelle je reviendrai dans la délibération suivante. Les tarifs quand ils sont augmentés subissent une augmentation de l'ordre de zéro à 10% suivant le tarif. On conserve les deux grilles de tarification et également l'abonnement qui n'est pas augmenté et reste à 10 euros. On reste sur les deux grilles de tarification, une hors abonnement et une avec abonnement, sur les trois catégories de prix A, B et C. Les tarifs du bar eux aussi sont définis, seule modification de tarifs avec la suppression des ventes de bouteille au bar pour des raisons de sécurité, et l'augmentation de 50 centimes des confiseries. Vous avez le détail des tarifs dans l'annexe. De zéro à 10%, cela correspond à une augmentation suivant le tarif concerné de 50 centimes à 2 €. Par exemple, le plein tarif hors abonnement en catégorie A qui est un tarif qui est rarement appliqué puisque 80% des tarifs sont en catégorie B, ce tarif passe de 30 à 32 €. Egalement sont réévalués les tarifs de mise à disposition et de location des salles du théâtre. Le tarif de location pour les galas avait été réévalué en 2014/2015. On ne les modifie pas cette année. Par contre, pour ce qui est de la location pour les privés et les associations extérieures, ils sont reconduits mais avec une dégressivité accentuée parce qu'ils étaient un petit peu surévalués. On espère que cela va nous permettre de louer un petit peu plus à des privés pour des colloques ou des séminaires. La Maison du Peuple, c'est déjà le cas puisqu'on a des demandes pour 2015, 2016 et même 2017 pour louer le théâtre de la Maison du Peuple. Un nouveau tarif est créé afin de proposer aux associations de Millau qui n'œuvrent pas dans le domaine du spectacle vivant, de proposer des représentations à des tarifs adaptés. Tous les tarifs réduits sont maintenus. Vous avez la liste également dans le détail de tarification. Egalement les tarifs exceptionnels, culture plus, et pour les spectacles programmés en réseau avec d'autres communes du Sud-Aveyron qui restent eux à 12 €. »

### **Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions sur les tarifs de la Maison du Peuple. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 22 :**

### **22 " Théâtre de la Maison du Peuple - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron"**

« Dans le cadre du partenariat entre le théâtre de la Maison du Peuple et le Conseil Départemental de l'Aveyron, cette collaboration se poursuit mais avec de nouveaux objectifs qui sont mis en place notamment pour densifier la programmation hors les murs du théâtre de la Maison du Peuple et pour asseoir son rayonnement culturel sur tout le Sud-Aveyron, notamment le nombre de spectacles décentralisés sera plus conséquent. Pour mettre en œuvre cela, il a été convenu avec le conseil départemental la création d'un poste pour accompagner ces projets culturels et de médiateur culturel devait être créé, ce qui a été acté. Dans ce cadre-là, cette convention a pour objet de demander une subvention bien plus importante que ce qui était initialement prévu puisqu'au lieu de 17 000€, elle sera de 50 000€. Elle va permettre de créer ce poste de médiateur culturel et d'appuyer notamment le travail du directeur qui faisait ce travail tout seul et qui fait aussi un travail de communication tout seul. Je pense que c'est un poste qui est bien venu et qui ne pèsera pas sur la collectivité en tout cas pas la nôtre, c'est le Conseil Départemental qui va le financer intégralement grâce à cette subvention à hauteur de 50 000€. Je rajouterai qu'on s'était engagé en arrivant, à aller chercher des financements pour pérenniser nos équipements tel que la Maison du Peuple et également à proposer de nouveaux projets, c'est ce qu'on a fait dans ce cadre-là, que ce soit l'équipe municipale et également le service culture, le théâtre de la Maison du Peuple, le service juridique puisqu'on a une personne qui s'occupe de ça au niveau du service juridique et je tiens à les remercier pour leur travail. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions sur les tarifs de la Maison du Peuple ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 23 :**

**23 " Théâtre de la Maison du Peuple - Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'enseignement Théâtre au lycée Jean Vigo "**

« La reconduction d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'enseignement du théâtre au Lycée Jean Vigo. Le théâtre de la Maison du Peuple grâce au soutien financier de la DRAC Midi-Pyrénées, porteur de ce projet d'enseignement du théâtre au Lycée Jean Vigo. Il faut souligner que les efforts fournis depuis plusieurs saisons en direction notamment d'une meilleure coordination de cet enseignement permet aujourd'hui d'asseoir un projet on va dire, fort pour les classes de 1<sup>er</sup> et de terminale. Le nombre d'élèves est renforcé, on est passé en 2011/2012 de 18 et 2014/2015 à 27, c'est un travail sur plusieurs années, notamment du directeur du théâtre de la Maison du Peuple et également des deux enseignantes et des deux artistes professionnelles qui interviennent et qui permettent de faire en sorte que les élèves de 1<sup>er</sup> et de terminale puissent acquérir à la fois une pratique du théâtre et de la culture théâtrale. La demande de subvention est de 15 245€. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 24 :**

**24 " Musée de Millau : projets d'acquisition 2015"**

**RETIREE**

« Je souhaiterais qu'on retire cette délibération puisqu'on a pris connaissance, depuis une dizaine de jours, de notre budget culture et vu les restrictions budgétaires qu'on nous demande, je préfère qu'on se laisse le temps d'examiner le budget en détail pour savoir s'il est vraiment opportun d'acheter ce tableau d'Emma CALVE qui certes renforcera les collections du Musée et pourrait bénéficier du fond régional d'acquisition des musées mais je préfère qu'on attende le prochain conseil municipal pour prendre une décision vraiment définitive à ce sujet. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup, bon argumentaire. Je retire cette délibération. »

**Monsieur ALIBERT**

« Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est une meloharp ? »

**Madame ORCEL**

« C'est un instrument de musique, on avait prévu de nous faire passer la photo du tableau et la photo de la meloharp, sur lequel on joue à plat, qui s'appuie sur les genoux. J'amènerai la photo au prochain conseil municipal. »

**Monsieur le Maire**

« Vous allez être impatient. Il vous tarde le prochain conseil municipal, j'en suis sûr Monsieur ALIBERT. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 25 :**

**25 " Modification des horaires d'ouverture du Musée et du Beffroi "**

« L'équipe du Musée s'est penchée sur la fréquentation en termes de visiteurs au Musée et au Beffroi sur les quatre années passées. Il y a une proposition qui permettra notamment d'améliorer la qualité de l'accueil réservé au public, d'harmoniser les jours de fermeture et les horaires d'ouverture du Musée, du Beffroi et de la Graufesenque, de réduire le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents en poste. Il est proposé de fermer le Beffroi en mai/juin le jeudi et les grosses modifications ensuite concernent les horaires en Juillet et Août. Elles vont passer de 10h à 12h30 et de 14h à 19h que ce soit pour le Musée et le Beffroi avec une ouverture tous les jours. Ça c'est vraiment en concertation avec l'équipe du Musée qui s'est rendu compte notamment pour le Beffroi que beaucoup de personnes arrivaient en juillet-août vers 11h ou 11h30 et comme il faut une bonne demi-heure de visite pour le Beffroi ça ne permettait pas à ces personnes, lorsqu'elles arrivaient après 11h30, de le visiter. En décalant l'ouverture jusqu'à 12h30 cela permettra à ces personnes de visiter et également de s'adapter aux horaires d'été et de décaler l'ouverture jusqu'à 19h00. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 26 :**

**26 " Convention entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron et la Ville de Millau pour l'organisation de concerts au Musée de Millau "**

« La première convention entre la ville et le CRDA avait été signée pour l'organisation de ces concerts tous les premiers jeudis du mois, l'heure de musique au Musée a été signée en février 2012 pour une durée de 3 ans. La convention arrive à terme. Comme nous souhaitons poursuivre ce partenariat avec le CRDA, il vous est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans. Le coût de la participation pour la ville de 1 800€ est plafonné à 1 800€ pour 2016 et 2017 également. 9 à 10 concerts par an, il y en avait un ce soir autour de la harpe notamment au Musée. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 27 :**

**27 " Musée de Millau : exposition « Homme d'argile, Homme fragile » du 4 juillet au 7 novembre 2015"**

« Cette délibération concerne l'exposition qui sera proposée cet été au Musée de Millau du 4 juillet au 7 novembre 2015. Le Musée de Millau souhaite présenter cet été une exposition intitulée « Homme d'argile, Homme fragile » qui présentera des œuvres d'art contemporain, qui sont des représentations de l'être humain tout né de l'argile. On s'appuie-là sur les collections archéologiques du Musée. On y fait référence à l'argile et bien évidemment la représentation humaine est très présente. Cela permettra également d'explorer l'image de cette représentation humaine dans notre société et de s'interroger également sur les richesses et les faiblesses de la nature humaine. Le Musée va travailler tout naturellement avec le fonds régional d'art contemporain de Midi-Pyrénées et des aides ont été également demandées au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, au Conseil Départemental de l'Aveyron et à la Communauté de Communes. Cela a été présenté à la commission culture avec le détail des artistes connus et reconnus, une trentaine d'œuvres et une vingtaine d'artistes avec des sculptures, des objets décoratifs, des tableaux, des photographies. J'aimerais préciser sur le montant des dépenses qui vous est présenté, qui est de 30 000€, qu'à titre de comparaison,

pour une exposition temporaire au Musée Soulage, c'est minimum 250 000€, le gros des dépenses est comme vous pouvez le voir, l'emballage et le transports des œuvres qui sont obligatoires pour que le prêt, de la part des Musées et du fonds régional d'art contemporain également, puisse se faire. On a reçu une réponse positive du Conseil Régional qui va bien nous aider à organiser cette exposition cet été et c'est en bonne voie également du côté du Conseil Départemental. Par contre, la réponse serait négative de la part de la Communauté de Communes. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 28 :**

**28 " Convention annuelle de partenariat entre la Commune de Millau, MM de Sambucy, l'Office de Tourisme Millau Grands Causses "**

« Dans le cadre de la succession de l'hôtel de Sambucy, la famille s'est rapprochée de la Ville pour envisager comment elle pourrait être exonérée de taxe de succession auprès du Ministère de la Culture et du Ministère des Finances. L'État exige que soient organisées des visites régulières de l'hôtel de Sambucy en saison touristique afin que le public local ou les touristes puissent bénéficier de cet hôtel remarquable et des richesses architecturales, picturales et décoratives. Nous sommes, la ville et l'office de tourisme, ravis de mettre en place ces visites, cela sera un point d'attractivité vraiment intéressant et supplémentaire pour la ville. Vous avez le détail de la convention qui est annexée. Dans le cadre de son label Ville d'Art et d'Histoire, notre animatrice patrimoine s'occupera de la préparation des visites avec la guide de l'Office de tourisme. L'office de tourisme prendra en charge ces visites, la billetterie, et la comptabilité qui y sera rattachée. Cette convention n'a pas d'implication financière pour la Ville. Il me semble que cet élément d'attrait est important pour garder un équilibre au niveau du centre ville puisqu'on va avoir certainement un appel d'air au niveau de Capelle-Guibert. Très certainement, ce type de visite sur ce côté-là du centre ville permettra de garder une circulation du public. On a de belles idées, de beaux projets, je pense qu'Elodie pourrait en parler aussi puisque les jardins pourront être mis à disposition d'entreprises si elles le demandent. Il faut savoir que c'est très cadré parce qu'il y a beaucoup d'éléments qui sont fragiles. Pour les visites de la cour et du parc de l'hôtel, cela sera 40 personnes maximum, deux fois par semaine, du 19 avril au 18 octobre. Pour les visites spécifiques de l'hôtel, qui ne seront pas des visites libres, il faudra que le guide de l'office de tourisme les accompagne, 12 personnes maximum. Pour les journées du patrimoine, cela sera ouvert bien évidemment et peut-être pour des événements exceptionnels, et on va dire, un peu haut de gamme certainement. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur ALIBERT est-il impatient d'aller visiter le château de SAMBUCY. »

**Monsieur ALIBERT**

« Pas du tout, j'étais en train de me dire pas trop de monde dans les jardins parce que j'y fais mes patates. »

**Monsieur le Maire**

« C'est une préoccupation très matérielle. Vous nous direz à la fin s'il y a une baisse de votre production. C'est une bonne nouvelle parce que depuis que les millavois et les millavoises attendaient de pouvoir visiter l'intérieur. Tout ne sera pas visitable. Karine ORCEL vous l'a dit, il y a des contraintes très précises mais lorsque cela a été abordé par l'intermédiaire d'Elodie PLATET au comité de direction de l'office de tourisme, cela a été un enthousiasme assez général. Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix avec la précaution de faire attention aux pommes de terre de Monsieur ALIBERT. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***



**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 29 :**

**29 " Convention tripartite Ville de Millau, Office de Tourisme Millau Grands Causses, Association Passage à l'Art "**

« Je pense que tout le monde connaît les actions de l'association Passage à l'Art sur la ville de Millau, notamment pour les résidences d'artistes et l'espace d'exposition qu'elle anime rue droite, l'organisation du festival des métiers d'art à la salle des fêtes de Millau qui sera renouvelé cette année et dans le cadre des animations de Noël et l'organisation des chapelles d'art mais dans ce cadre-là cela fait l'objet d'une convention spécifique entre l'association et la communauté de communes Millau grands causses. Il s'agit du renouvellement de cette convention pour 3 ans puisqu'elle arrivait à terme. Vous avez le détail des avantages financiers et des prestations diverses accordées par la Ville, 5 000€ en avantages financiers et une valorisation à hauteur de 5 285,95€. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 30 :**

**30 " Avenant n°2 à la convention quadripartite de partenariat Ville de Millau, Communauté de Communes Millau Grands Causses, Office de Tourisme Millau, Association Millau Art et Savoir-faire "**

« Dans le cadre du soutien de la ville à la promotion et la valorisation de nos savoirs faire locaux, il s'agit de l'avenant n°2 à la convention. Vous avez le détail. Il y a une erreur dans le total c'est 13 779€ et pas 13 479€. Sinon le détail est juste, 1 500€ au titre de l'équipement de l'association, 1 500€ pour le fonctionnement et 6 000€ d'aide au loyer du local de l'association. La ville prend toujours à sa charge la cotisation pour le label Ville et Métiers d'art pour un montant de 4 779€. C'est une convention à laquelle nous tenons tout particulièrement. Je ne citerai pas la ville mais je dirai que très près de nous des choix différents ont été faits en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur toutes les collectivités et notamment d'abandonner ce type de soutien aux métiers d'art. On est heureux de pouvoir le maintenir trois ans de plus. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 31 :**

**31 " Convention triennale de partenariat entre la commune de Millau et le Théâtre de la Doline "**

« Il s'agit du renouvellement de la convention triennale qui arrivait à échéance entre la ville de Millau et le théâtre de la Doline. Je ne reviens pas sur toutes les actions culturelles que mène le théâtre de la Doline sur la ville de Millau. Je pense que vous les connaissez. Vous avez eu le plaisir d'aller assister notamment à leur pièce de théâtre. Nous maintenons la subvention de 15 000€, c'était le cas les années précédentes. On ajoute une subvention exceptionnelle de 1 500€ pour une aide à la création de leur café-théâtre qu'ils sont en train d'aménager. Je pense d'ailleurs qu'elle est aménagée. Nous avons hâte de voir les pièces qui y seront jouées prochainement. Une valorisation des aides techniques à hauteur de 1 035€ donc pour un total d'aides financières et techniques estimées à 17 535€. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 32 :**

**32 " Convention annuelle 2015 entre la Commune de Millau et l'Association Corps et Graphie "**

« Renouveau de la convention qui existait déjà pour 3 ans, pour des actions autour de la danse. Le concours de jeunes chorégraphes a eu lieu le weekend dernier avec un beau succès. La salle était bien pleine et notamment un beau spectacle de clôture de très belle qualité. Vous avez le montant de la subvention qui est toujours de 12 000€ détaillé comme suit, 10 500€ pour l'organisation du concours des jeunes chorégraphes et 1 500€ pour primer le concours. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

*Adopté à l'unanimité*

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 33 :**

**33 " Convention de partenariat : Commune de Millau / Radio Larzac "**

« Le théâtre de la Maison du Peuple collaborait déjà avec Radio Larzac dans le cadre de diverses actions en lien avec les spectacles proposés au théâtre de la Maison du Peuple. Nous avons souhaité formaliser davantage ce partenariat avec des actions et des animations qui seront proposées également autour des autres services culturels de la ville, que ce soit les archives, le service du patrimoine, le musée et la médiathèque. Cela fait l'objet de la mise en place d'un budget qui est détaillé comme vous pouvez le voir avec 2 500€ sur le budget annexe de la Maison du Peuple et 500€ sur le budget du service culture. Vous avez le détail des actions qui ont déjà été proposées ou qui seront proposées dans les semaines et dans les mois à venir. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

*Adopté à l'unanimité*

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 34 :**

**34 " Convention triennale entre la Commune de Millau et l'Assosoi "**

« La ville de Millau est engagée depuis plusieurs années dans des actions de soutien aux musiques actuelles. Nous avons souhaité cette année mettre en place une convention avec l'association ASSOSOÏ dont vous connaissez certainement la programmation sur la ville de Millau que ce soit les concerts à la salle René Rieux, ou à la salle des fêtes, également les After de la Maison du Peuple ou sa programmation de café-concert avec le Petit Montmartre. Vous avez le détail dans la convention. C'est une convention à laquelle nous tenons puisque je pense que l'ASSOSOÏ a montré ses qualités en termes d'organisateur de ce type de spectacle sur la ville de Millau et c'est une des seules associations qui propose ce type de programmation sur la ville. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

*Adopté à l'unanimité*

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 35 :**

**35 " Dénomination d'un rond point sur la Commune de Millau "**

« Dans le cadre du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Bad Salzuflen, nous avons reçu une demande du comité de jumelage qui nous demandait s'il était possible de modifier le nom du rond-point de Naulas par le nom des fondateurs du jumelage. La commission de dénomination des rues s'est réunie le 2 mars pour délibérer à ce sujet et elle a émis un avis favorable. Il vous est donc proposé d'adopter et d'approuver cette modification de la dénomination du rond point de Naulas en Louis LAURENT et Wilhelm HAUN, co-fondateurs du jumelage de Millau – Bad Salzuflen. »

**Madame FORT**

« Pour le weekend de l'Ascension, le 14, 15 et 16 mai, il y a environ une centaine d'allemands de Bad-Salzuflen qui vont venir à Millau invités par le comité de jumelage pour entre autre manifestation, la dénomination de ce rond-point, le jeudi soir un spectacle à la Maison du Peuple. Vous êtes conviés pendant ce weekend à partager des moments conviviaux avec nos amis allemands. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 36 :**

**36 " Centre aquatique municipal : principe d'une délégation de service public pour la gestion hivernale du bassin de 25 m et du bassin ludique "**

« Cette DSP qui courait depuis 5 ans arrive à terme le 14 juin. Nous allons bien entendu la reconduire mais sous une forme simplifiée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et ce, pendant une durée de 10 mois donc la DSP qui lie la ville de Millau avec le SOM NATATION. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 37 :**

**37 " SPORTS : attribution de subventions assorties de conditions d'octroi "**

« Deux associations qui organisent des manifestations. La première manifestation est Millau Pétanque Promotion pour le championnat national d'hiver, une subvention directe de 5 530€ et une aide indirecte de 12 402€ et la deuxième est l'association Sportive des Grands Causses (ASGC) qui organise la Verticausse. Cette année la Verticausse est organisée le dimanche à Saint-Georges mais le samedi, il y a une course qui est faite sur la Poucho d'Agast qui s'appelle la Verticale Race et qui consiste à partir du bas de façon chronométrée, avec l'arrivée au sommet. Il y a deux runs qui sont faits dans la journée par les concurrents avec 500 mètres de dénivelé à chaque fois. Nous avons octroyé une subvention de 1 000€. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 38 :**

**38 " SOM RUGBY : attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi "**

« La subvention exceptionnelle de fonctionnement, 20 000€, cette subvention de fonctionnement vient du fait que le SOM RUGBY a sa propre salle et rembourse des crédits pour ça, ce qui n'est pas le cas par exemple du SOM FOOT qui a une salle à la Maladrerie, salle qui est d'ailleurs assez agréable, qui lui est attribuée par la ville de Millau. Pour ne pas plomber aussi le SOM RUGBY qui avait quelques difficultés financières à la fin de la saison dernière et pour ne pas leur enlever cette fameuse subvention dont Daniel DIAZ nous a parlé tout à l'heure de 30 000€ qui avait été attribuée au SOM RUGBY pour la montée en Fédérale 2, subvention qui n'était jamais passée en délibération d'ailleurs sous l'ancienne municipalité. J'ai demandé à la commission des sports de pouvoir attribuer 20 000€ au SOM RUGBY sous forme de subvention exceptionnelle de fonctionnement. Après, il y a l'Open Roquefort 4 400€, c'est une subvention qui est équivalente à celle qui est donnée pour le tournoi national des jeunes de foot, le repas de la Saint-Sylvestre. Christophe peut-être tu nous feras l'historique comme tu sais bien le faire du repas de la Saint-Sylvestre. Il avait été demandé à l'époque aux associations, laquelle à Millau se sentait capable d'organiser un réveillon à Noël pour les gens les plus démunis ou en tout cas qui ont le moins de moyens financiers. Le SOM RUGBY s'était placé pour organiser cette manifestation et donc on leur a octroyé 3 000€, ce qui fait un équilibre puisqu'avant il avait 4 800€ mais ils avaient moins sur l'Open Roquefort. En fait, on jouait sur ces deux lignes-là. La subvention de fonctionnement qui est de 23 445€, comme le SOM FOOTBALL, derrière vous avez les subventions qui sont liées aux contrats sociaux éducatifs et sportifs. Chaque année, la mission des sports étudie un tas de critères que l'on recoupe et à partir de là les associations du SOM et formatrices, celles qui font de la formation, se voient donner une subvention. Pour le SOM RUGBY c'est 2 803€ et la subvention indirecte par an est de 115 283€. Je rappelle que le SOM RUGBY a un budget de plus de 500 000€ et qu'il y a plus de 350 000€ qui sont reversés aux commerçants de la ville pour l'achat de bons pour les quines et autres. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 39 :**

**39 " SOM NATATION : attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi "**

« Le montant total de la subvention de fonctionnement est de 18 315€. L'aide indirecte est de 115 770€. Le contrat social éducatif et sportif est de 1 960€, je crois d'ailleurs qu'ils ont du sortir en tête des associations sportives de la ville sur cette aide. Je rappelle aussi que le SOM NATATION à un rôle de santé publique puisqu'ils gèrent en interne tout le sport/santé dans les bassins millavois, en tout cas à 95%. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 40 :**

**40 " SOM FOOTBALL : attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi "**

« Subvention de fonctionnement, comme le Rugby de 23 445€, le tournoi international de jeunes 4 400€. Il y a une participation à l'aide matérielle à hauteur de 1 000€ sur présentation des factures, ce qui fait un total de 28 845€. Bien sûr, il y a la subvention de contrat d'objectif, on est à 1 686€. Les aides indirectes tournent à exactement 91 328€. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Une abstention, merci. »

***Adopté par : 32 voix pour  
1 abstention  
(Nicolas LEFEVERE)***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 41 :**

**41 " Raid Nature des Collectivités Territoriales : grille des prestations dans le cadre des partenariats "**

« Le Raid Nature des Collectivités Territoriales n'est ouvert qu'aux gens qui travaillent dans les collectivités territoriales, je le rappelle. Il fallait bien que j'allume Nicolas, c'est de bonne guerre entre nous. Nous avons ici des partenaires, les aides directes, nous avons le Conseil Régional Midi-Pyrénées 900€, le Conseil Départemental de l'Aveyron 2 000€, la Mutuelle Nationale Territoriale 2 500€, la Société Générale et Banque Fédérale Mutualiste 1 600€, société Myrthapools France 2 000€, Aqua Technique 1 000€, Eiffage 1 000€, pour un total d'aides directes de 11 000€. Les aides indirectes, communauté de communes, office de tourisme, assurance GMF et société Roquefort 20 167€. Le Raid Nature des Collectivités Territoriales a pour principal partenaire la Gazette des Communes qui est un journal qui a été racheté par un gros groupe. Il y avait trois Raids des Collectivités Territoriales qui étaient organisés en France chaque année et le seul qui sera retenu dans l'avenir sera celui de Millau. Je pense grâce au travail des filles de la mission sports/santé notamment, qui pendant le salon des maires, sont sur le stand de la Gazette où elles font déguster du Roquefort, des produits du terroir et découvrir un peu le territoire. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions, merci. »

***Adopté par : 29 voix pour  
4 abstentions  
(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE,  
Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 42 :**

**42 " Convention de partenariat entre l'association Millau Capitale du Sport et la ville de Millau "**

« La mise à disposition des ETAPS, les éducateurs sportifs de la Ville auprès de l'association qui a pour but d'organiser les stages d'été. Au départ devait accueillir les plus démunis, les enfants qui ne pouvaient pas partir en vacances. Les ETAPS sont mis à disposition de l'association qui est estimée à 35 000€, un jeu d'écriture que l'on retrouve d'ailleurs sur les budgets d'aides aux associations puisque le budget d'aide directe aux associations pour les sports est 185 000€ environ et il y a 35 000€ qui sont ce jeu d'écriture. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 43 :**

**43 " Attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à l'association Oeuvre du Vestiaire des Ecoles Laïques "**

« J'en profite pour faire un petit appel, s'il y a des sportifs dans la salle ce soir, pour constituer les équipes pour le raid, il manque du monde et notamment des élus. S'il y a des sportifs, inscrivez-vous. »

**Monsieur RICHARD**

« Nicolas cette fois, il te faut y aller, tu es obligé. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« L'association Œuvres du Vestiaire qui a son siège à l'inspection académique, son président, Monsieur DUTHEIL, le directeur de l'école du Puits de Calés. Le but de cette association est de venir en aide matérielle aux familles en difficultés dont les enfants fréquentent les écoles publiques de Millau, de gérer les subventions ou les crédits octroyés par la collectivité notamment dans le cadre de sorties scolaires qui ne sont pas obligatoires (ski, classe verte,...), assurer la maintenance et le renouvellement de matériels notamment le matériel pour la pratique des activités de pleine nature. En 2013, 2014 la subvention communale avait été de 25 400€, cette subvention avait permis notamment pour 21 000€ plusieurs voyages éducatifs, financement de transport pour aller à l'Aigoual. Compte tenu de l'intérêt éducatif et social de cette association, on a décidé de maintenir cette subvention et de porter à 25 400€ la subvention pour 2015. Après l'avis favorable de la commission éducation du 18 mars 2015, il est demandé au conseil d'approuver les termes de la convention entre la ville de Millau et l'association Œuvres du Vestiaire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 44 :**

**44 " MYRIADE : attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi "**

« Cette association s'engage à promouvoir les liens interculturels, la citoyenneté et à lutter contre les discriminations. Au travers de ses actions de lutte contre l'échec scolaire et l'apprentissage de la langue française, elle facilite l'accueil et l'insertion des enfants et des familles sur la ville de Millau. Le soutien de la ville est primordial pour la continuité de ces actions, aussi la convention est conclue pour un an et renouvelable pour deux années consécutives. Cette subvention qui sera votée, je l'espère, de 48 000€ représente un tiers du budget de l'association. Il est demandé au Conseil municipal après avis favorable de la commission des affaires sociales du 27 octobre 2014, d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame LACAN rapporte la délibération n° 45 :**

**45 " Contrat Enfance Jeunesse : subventions assorties de conditions d'octroi "**

« Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville qui contribue notamment au développement de l'accueil destiné à la petite enfance et aux jeunes jusqu'à 18 ans. Ce contrat a été renouvelé tous les 4 ans et c'est un contrat tripartite pour s'appuyer sur ses démarches puisqu'il concerne des structures socio-éducatives qui mènent des actions en faveur de la jeunesse. Considérant l'intérêt des organismes désignés ci-après, qui par leurs actions et en conformité avec leurs statuts, participent à la politique de développement des services de loisirs collectifs pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans, la Ville a décidé de leur renouveler des moyens financiers nécessaires à des prestations de qualité pour 2015. Considérant que les subventions communales concernées par ces dispositions représentent pour 2015, Centre Social Tarn : 56 984 € ; Centre Social Causse : 63 319 € ; Maison des Jeunes et de la Culture: 76 364 € pour ses actions multimédia (9 398 €), espace jeunes (29 000 €), atelier projets jeunes (10 494 €) ludothèque inter quartier (27 472 €) ; Association Millau Capitale du Sport : 3 049 € ; La Cazelle : 2 700 € pour l'espace rencontre parents-enfants. Après avis de la commission Jeunesse, en date du 17 mars 2015, il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour 2015 en faveur des associations partenaires, Centre Social Tarn : 56 984 € ; Centre Social Causse : 63 319 € ; MJC : 76 364 € ; Association Millau Capitale du Sport : 3049 € ; La Cazelle : 2700 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants ci-annexés. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame LACAN rapporte la délibération n° 46 :**

**46 " Maison des Jeunes et de la Culture : attribution d'une subvention "**

« Un renouvellement de subvention qui concerne la MJC qui organise un accueil de loisir pour les 8-12 ans les mercredis pendant les petites vacances scolaires. On vous demande simplement de reconduire cette subvention à hauteur de 25 000€. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 47 :**

**47 " Modification n°4 du Plan Local de l'Urbanisme "**

**RETIRÉ**

**Monsieur le Maire**

« Nous devons retirer la délibération n°47 qui était prévue. Vous savez que depuis, le conseil de communauté -nous avons délibéré dans ce sens- a adopté le principe du plan local d'urbanisme intercommunal, et désormais le Préfet a acté ce transfert, c'est la communauté de communes qui aura à traiter de cette modification. »

**Monsieur NAYRAC**

« Un petit mot pour enlever toute inquiétude sur le vieux moulin, il tiendra bien jusqu'à la prochaine rénovation. Je m'inquiète plus sur l'absence de Monsieur FABRE qui j'espère n'est pas parti en Pologne. »

**Madame GAZEL**

« Monsieur FABRE, si vous voulez savoir, il a eu un accident de ski et il s'est cassé l'épaule. »

**Monsieur NAYRAC**

« On s'inquiète quand même. »

**Madame GAZEL**

« Il est en arrêt maladie, c'est normal qu'il ne siège pas au conseil municipal. Il ne peut pas conduire. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour ces précisions, l'heure tourne. Il se fait tard, je vous propose de passer à la 48. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 48 :**

**48 " Transfert de domanialité – Piste Centre du Viaduc "**

«Le Préfet déclarait d'utilité publique au profit de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses le projet de pérennisation de la piste de chantier du viaduc située entre les routes départementales n°41 et 992, sur le territoire des communes de Creissels et Millau. Dans son article 2, la Communauté de Communes était autorisée à acquérir à l'amiable, ou par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à l'exploitation de la route. Après finalisation des acquisitions de terrains par la Communauté de Communes, il était convenu que le Département incorporerait dans son patrimoine routier l'ancienne piste du Viaduc sous la dénomination « RD 41 A ». Ce transfert de domanialité ne peut intervenir qu'après que les Communes intéressées aient délibéré pour déclasser les portions concernées de leur domaine public. C'est pourquoi la Commune de Millau doit aujourd'hui approuver le déclassement de la portion de voie concernée située sur son territoire, afin de clôturer ce dossier. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, doit approuver ce déclassement ou pas. »

**Monsieur ALIBERT**

« Monsieur NAYRAC ne l'a pas dit mais c'est écrit dans la délibération, situé au niveau du pont bleu. Je vous rappelle juste que le pont bleu s'appelle le pont Pierre GARLENC. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour cette précision. Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***



**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 49 :**

**49 " Délégation de son droit de priorité à la Communauté de Communes pour l'acquisition des parcelles AY2, AY4 et AY9"**

« Par courrier du 26 février, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la Commune du projet de cession par l'Etat des parcelles cadastrées, situées à proximité du lieu-dit LACAU, près des Fialets. Le 15 janvier dernier, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a informé la ville de son intérêt pour ces parcelles, qui permettraient la mise en œuvre des mesures compensatoires prévues dans l'étude d'impact du projet de création de la ZAC Millau Viaduc 2, plus particulièrement sur l'habitat de l'avifaune. Dans ce même courrier la Communauté de Communes Millau Grands Causses a demandé à la ville de lui déléguer son droit de priorité. La Ville de Millau n'étant pas intéressée par ces acquisitions, il convient donc de déléguer le droit de priorité de la Commune à la Communauté de Communes pour l'acquisition des ces parcelles. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 50 :**

**50 " Déclassement et cession d'une partie de l'impasse des ondes "**

« C'est une impasse qui se trouve près de l'impasse de la plaine des ondes. Au bout de cette parcelle se trouve l'entreprise CAUSSE qui a demandé d'échanger le fond de cette impasse pour une autre zone pour retournement de véhicule, pour lui permettre d'avoir une unité de terrain dans son entreprise. Il est demandé au conseil d'approuver cet échange de terrain. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 51 :**

**51 " Cession d'une parcelle à M. DOUZIECH "**

« Monsieur DOUZIECH avait acheté en 2014, dix parcelles au dessus de la côte de Longuiers, une avait été oubliée, la parcelle G26 de 8 323 m<sup>2</sup>. On demande au conseil d'approuver la vente de cette parcelle pour que Monsieur DOUZIECH ait une uniformité dans l'achat de son terrain au prix de 1 300€. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur NAYRAC prend au propre comme au figuré le fait d'aller chercher de l'argent ailleurs. Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 52 :**

**52 " Cession d'une partie du domaine public – Boulevard Maréchal Leclerc à M. BARTHELEMY "**

« Le Boulevard Maréchal Leclerc est aménagé sur toute sa longueur, une parcelle de délaissé. Monsieur BARTHELEMY se propose d'acheter cette parcelle située au n°133 Boulevard Maréchal Leclerc pour permettre de faire un parking devant sa propriété qui va être un cabinet d'orthodontie. Il demande de pouvoir acquérir cette parcelle pour faire du parking qui est du délaissé au prix de 3 240€. Il est demandé au conseil de pouvoir vendre cette partie de terrain. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 53 :**

**53 " Convention entre la Commune de Millau et Monsieur PALMAS pour l'implantation d'une filière compacte d'assainissement "**

« Le SPANC a obligé Monsieur PALMAS à mettre une station d'épuration mais il n'a pas assez de surface. Il nous a demandé de réaliser son épandage sur le domaine public, de passer sous un ancien délaissé de route et de mettre son épandage de l'autre côté. Il est demandé au conseil de pouvoir l'autoriser à utiliser le domaine public pour faire son épandage, chose qui se produit assez souvent quand les gens n'ont pas assez de surface afin de mettre aux normes leur station d'épuration. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 54 :**

**54 " Cession ErDF / Commune de Millau DB n°51"**

« ErDF veut nous céder pour 1€ symbolique une parcelle de terrain qui se trouve en contrebas du boulevard Jean Gabriac, cette parcelle longe le Tarn, qu'on pourra utiliser comme jardins familiaux, cela rentrera dans une convention où il y aura la sécurisation des installations du parc, la cession de cette parcelle et les fournitures des données cartographiques du réseau de distribution en électricité sur la ville. On demande au conseil d'approuver la cession de cette parcelle. »

**Monsieur le Maire**

« Nous arrivons à la fin, je voudrais que tout le monde garde son calme pour la dizaine de délibération qu'il reste. Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 55 :**

**55 " Constitution d'une servitude de vue pour l'OPH "**

« L'OPH projette de construire, sur la parcelle cadastrée AL N° 262, située Quai Sully Chaliès, une opération de 6 logements (PSLA) en accession, près du grand parking qui rejoint le boulevard Richard. La construction en question sera érigée en limite de la parcelle cadastrée Section AL n° 261, propriété de la Commune, et à usage de parking public. Des ouvertures seront créées sur la façade Est en limite. Considérant que ces ouvertures vont créer des vues sur le domaine public, l'OPH sollicite donc de la commune la constitution d'une servitude de vues. On demande au conseil l'autorisation de donner à l'OPH une prise de vue sur ce parking. »

**Monsieur ALIBERT**

« Je lis dans la note de synthèse, la ville prévoit de créer une voie de liaison traversante à partir du Quai Sully Chaliès jusqu'à la rue du Voultre. Est-ce que cela veut dire que la maison en dessus du parking va être démolie, le dénivelé est important ? J'ai du mal à l'imaginer »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur DURAND a raison, il me rappelle que c'est moi qui donne la parole. Merci Monsieur DURAND. »

**Monsieur CONDOMINES**

« L'OPH ne va pas faire l'acquisition de cette habitation que vous dites, 33 boulevard Richard. L'avenir dans le plan de mandat, c'est d'avoir un accès depuis la porte du Voultre pour aller directement sur le Quai Sully Chaliès et au niveau du boulevard Richard lorsqu'on prend la rue après la porte du Voultre, la rue des Gozons pour qu'on ait une vue directe sur les quais, pour attirer le chaland à aller vers le Quai Sully Chaliès mais ce n'est pas pour tout de suite. »

**Monsieur ALIBERT**

« Donc, elle est condamnée. »

**Monsieur le Maire**

« Aujourd'hui, Monsieur ALIBERT, je connais votre impatience. Quand les architectes auront tout mis en œuvre, vous verrez les accès de communication. Il y a une autre possibilité que n'a pas évoqué Monsieur CONDOMINES, dans la continuité de ce qui a été tombé contre la TGM il n'y a pas très longtemps, il y a en perspective d'avoir des acquisitions encore à l'arrière pour continuer à avoir une percée qui permette l'accès au Tarn, tout n'est pas figé. Entre les pommes de terre de Sambucy et le bâtiment, on va essayer de tout vous sauver Monsieur ALIBERT.

**Monsieur ALIBERT**

« Vous me faites souffrir. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 56 :**

**56 " Tableau des effectifs : modification "**

« A chaque fois qu'il y a des modifications internes ou externes, on vous présente un nouveau tableau des effectifs. On a 3 suppressions et 3 créations, cela ne change en rien la globalité du tableau des effectifs. Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal, de supprimer les postes correspondants à des départs en retraite, et les créations, une mise en stage, une intégration directe suite à une réussite à concours et à une mutation. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 57 :**

**57 " Rémunération des heures effectuées par les agents lors de différents scrutins "**

« Il est institué l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités définies par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962. La nature des compensations prévues pour l'accomplissement des travaux supplémentaires pour élections est précisée ainsi que les montants perçus par les agents selon leurs catégories, notamment soit en Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections pour les agents attributaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, soit en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHVS) pour les agents qui ne peuvent prétendre à l'IFTS ou éventuellement par une récupération du temps de travail pendant les heures normales de services. Les agents qui participent aux élections le font sur du volontariat. On ne le leur impose pas. Quand il y a en trop, on fait un tirage au sort et on privilégie bien sûr la catégorie C. On vous explique le calcul du montant de l'indemnité pour ceux qui touchent un forfait et non des heures supplémentaires majorées. On vous demande un peu tardivement d'approuver le projet ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et à les mettre en vigueur aux dates d'effet prévues. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 58 :**

**58 " Indemnité de fonction des élus Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux "**

« Suite à la démission de Monsieur Karl SEKLAN qui n'avait pas désiré d'indemnité, à l'arrivée de Monsieur Daniel DIAZ qui occupe la fonction de troisième Adjoint chargé des finances et l'arrivée de Madame Anne GAUTRAND qui accède quant à elle, à la fonction de Conseillère municipale déléguée au Comité Economique, Social et Environnemental et afin de ne pas augmenter la charge de l'enveloppe qui était attribuée, Monsieur le Maire a souhaité faire opérer une baisse de 5% des indemnités précédemment allouées aux élus pour leurs fonctions. On a tous dit qu'on était d'accord, cela permettait de ne pas augmenter l'enveloppe qu'on avait budgétisée au tout début. Vous retrouvez le tableau avec le pourcentage des indemnités de fonctions des élus avec le nouveau nombre d'élus. On propose au conseil municipal de fixer l'indemnité versée selon le tableau ci-dessous, d'actualiser en conséquence le tableau ci-dessous récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en découlant. »

**Madame AYOT**

« Je tiens à préciser puisque je l'avais indiqué avant les élections que si j'étais élue Conseillère départementale, je renonçais à mon indemnité de Maire-Adjointe. Sachez que je le déclare aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire**

« Nous votons cette délibération pour qu'il y ait continuité, et ensuite nous serons amenés à redélibérer au prochain conseil compte tenu de ce que vient de dire Madame AYOT. »

**Monsieur DURAND**

« Juste pour faire remarquer qu'un mois et demi après j'avais la réponse à la question que j'avais posée à Monsieur DIAZ, merci. »

**Monsieur le Maire**

« Vous êtes bien impatient aussi. »

### **Monsieur DIAZ**

« Je veux juste quand même vous dire une chose. Vous imaginez le temps que je consacre à la mairie en tant que responsable des finances. Je classe les gens qui ont des indemnités de fonction en trois catégories. Les individus, en ayant des indemnités ont une rémunération supérieure à ce qu'ils avaient avant. Les élus qui ont des indemnités leur permettant de couvrir la différence de rémunération qu'ils avaient avant, ce que je vous livrai en ce qui me concerne, mes indemnités d'élu au regard du temps que j'ai libéré, m'ont amené à renoncer à une partie de ma rémunération et j'y suis personnellement de 1 300€ par mois. Je ne vais pas l'aggraver en le montant à 2 000 €. Voilà ma réponse. »

### **Monsieur DURAND**

« Ce n'est en aucun cas une attaque sur les indemnités des élus, je suis tout à fait d'accord qu'un élu mérite une indemnité, ne nous trompons pas. On est d'accord. »

### **Monsieur ALIBERT**

« Je n'ai pas compris. Est-ce que vous pouvez me préciser Monsieur le Maire en quoi consiste la fonction de conseillère municipale déléguée au conseil économique, social et environnemental ? »

### **Monsieur le Maire**

« Vous savez que dans le cadre de notre programme, projet, nous avons émis le souhait de lancer en termes de démocratie participative le conseil économique, social et environnemental. Nous n'en sommes pas en 2020 Monsieur ALIBERT. Nous allons le mettre progressivement en place et nous aurons des élus délégués à cette fonction. Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Neuf Abstentions, merci. »

***Adopté par : 24 voix pour***

***9 abstentions***

***(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)***

### **Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 59 :**

#### **59 " Révision du plan de gestion de la forêt communale "**

« Il faut renouveler le plan de gestion des forêts communales pour la période 2015-2034, c'est par période de 20 ans, le précédent étant échu. C'est un sujet qu'on travaille en proximité avec l'ONF. J'ai essayé de grandir le plan au maximum pour que vous voyez où c'est, mais malgré le maxi cela reste un peu petit. Sachez néanmoins que ces forêts sont divisées sur 363 hectares, en 6 tènements (Le Puech, Le Roubelier, Font Longue, Longues Abrits et Longuiers nord et ouest) et situées principalement sur les versants nord du Causse du Larzac. On distingue la forêt communale des forêts sectionales, la forêt sectionale de St Germain d'une surface de 86ha. A savoir qu'à 55% on a des taillis de chêne pubescent et des futaies de pin noir d'Autriche ou des pins Sylvestre pour 34% et enfin des zones rocheuses. Les enjeux du Plan d'aménagement, ce n'est pas un enjeu de production, c'est assez faible. La production concerne seulement le secteur de Coste Vieille. Il y a d'ailleurs une coupe d'exploitation qui est en cours, une coupe d'éclaircissement dans le col du renard, surtout des enjeux environnementaux et des enjeux paysagés et sociaux. Les propositions qui vous sont faites, 244,91 ha classés en évolution naturelle ou hors sylviculture ; 82 ha gérés en taillis de chêne pubescent ; 123 ha gérés en futaie régulière de pin noir ou pin sylvestre. Les propositions par secteurs, Coste Vieille, il est proposé la régénération naturelle des plantations sur 60 ans avec 10ha par tranche de 20 ans de coupe afin de limiter l'impact visuel, paysager des coupes et d'équilibrer au maximum les recettes et réinvestissement partiels en travaux. C'est-à-dire qu'il va y avoir des coupes, c'est annoncé et cela va se voir malheureusement notamment sur ce secteur. On parle bien de 10ha par tranche de 20 ans. Sur le secteur de Longues Abrits, site de la plantation «1989», de réaliser des coupes d'éclaircie et d'élagage afin de pérenniser cet aménagement. L'engagement que nous prenons c'est de replanter les coupes effectuées de chaque arbre numéroté. Les enfants ayant planté l'arbre à cette époque-là en 1989, sont, pour certains, très attachés à leur arbre. On replantera des arbres avec le numéro avec un plan un petit peu différent, notamment les arbres qui sont sur l'intérieur des parcelles, les plantations ont été faites trop proches. Sur le

Causse Noir, le projet d'aménagement prévoit une évolution naturelle des boisements et la possibilité de réaliser des aménagements légers pour permettre l'accueil du public. Sur les secteurs du Roubelier et de Fontlongue, la fonction environnementale est privilégiée avec la conservation des habitats naturels et le maintien d'une évolution naturelle de la forêt. Sur la forêt sectionale de St Germain, on continue la réalisation de coupes d'affouage. (Joli mot, deux f, cela rapporte au scrabble). Modifications Foncières, il y a pas mal de modifications depuis le dernier plan de gestion des forêts. La délibération prévoit notamment le remembrement autoroutier, des modifications qui sont liées et qu'il faut entériner sur le remembrement autoroutier, la renumérotation parcellaire, la cession d'une parcelle non boisée, les nouvelles parcelles boisées. Voici pour la délibération 59 Monsieur le Maire, que je vous propose de soumettre aux votes. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 60 :**

**60 " Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)» au SIEDA "**

« Madame la Ministre Ségolène ROYAL a mis en place un grand plan pour le développement du véhicule électrique. Il faut nous équiper en borne de recharge. Il y a une compétence à transférer au SIEDA qui a acquis cette compétence départementale et qui développe un projet à grande ampleur, départemental de déploiement des recharges. La proposition qui nous est faite, est d'installer une borne double sur le parking de la condamne, des recharges rapides. Pour ce faire, il nous faut transférer la compétence au SIEDA ce sont des recharges accélérées et non pas rapides. La différence entre rapide et accélérée, ça va plus vite. Globalement la puissance est plus importante sur les recharges rapides, ça recharge la voiture en beaucoup moins de temps. »

**Monsieur DIAZ**

« Juste pour dire que ce dossier qui paraît simple est très, très bien avancé au niveau du SIEDA puisque l'appel d'offres a été lancé il y a un mois, un mois et demi, cela veut dire que l'arrivée des bornes électriques devrait être assez rapide sur Millau. »

**Monsieur LEFEVERE**

« L'offre de Millau sera complétée par l'installation de deux bornes doubles au parking de la Capelle. Il y a des conséquences contractuelles au transfert de cette compétence au SIEDA, avec l'aménagement des bornes au parking de la Condamine, naturellement nous nous engageons à fournir l'électricité gratuitement aux bornes pour que la recharge puisse être faite et une contrepartie en matière de stationnement puisque nous nous engageons à fournir le stationnement gratuit pour l'ensemble des véhicules électriques qui stationneront sur le parking de surface sur la commune de Millau. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 61 :**

### **61 " Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique "**

« On est toujours sur la fée électricité ce qui me permet de dire que la précédente délibération était la délibération, attention roulement de tambour, la délibération des « *bornes to be a live* ». Je suis content d'avoir réussi à la mener au bout, depuis le temps que je l'avais et que je me la gardais, elle a été dure. On parle d'un groupement d'achat pour l'électricité. Il faut savoir qu'il y a la fin des tarifs réglementés et donc l'ouverture des marchés à concurrence sur la fourniture d'électricité qui va arriver au 31 décembre 2015. Il y a une initiative du SIEDA qui se propose de constituer un groupement d'achat. Puisque l'Aveyron est un territoire rural, il nous a semblé opportun pour avoir une taille critique afin qu'il y ait au moins un opérateur qui réponde à l'appel d'offres. Il faut bien comprendre qu'au 31 décembre, tous les territoires quelles que soient les collectivités vont passer à l'ouverture à la concurrence donc forcément tous les appels d'offres en France vont être lancés partout en même temps. Il faut avoir une certaine taille pour intéresser les fournisseurs. Sur un même sujet l'année dernière, il y a par exemple des territoires sur lesquels il y a eu des appels d'offres de lancer et personnes n'a répondu. Il ne faudrait pas que cela nous arrive quand même. Donc on se regroupe avec 6 départements l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, le Gers, le Lot, la Lozère et le Tarn afin d'avoir une taille critique et pouvoir intéresser, on l'espère plusieurs opérateurs et fournisseurs d'électricité. L'objet de cette délibération est d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité à savoir qu'à Millau nous sommes concernées sur nos points de livraison jaune et vert c'est-à-dire tous les points de livraison d'une capacité supérieure de 36 kva. On en a 16 pour les points jaunes et 3 pour les points verts, ce qui représente 1 200 000 kw pour les points de livraison vert et 1 214 000 kw pour les points de livraison jaune soit un total de 340 000€. L'objet de la délibération est d'adhérer au groupement de commande. »

### **Monsieur DURAND**

« Je suis pour la délibération mais je ne veux pas trop vous retarder. Je voudrais profiter de cette délibération où on parle d'électricité pour savoir où en est-on au niveau du déploiement de la fibre optique sur Millau et du très haut débit ? Si vous pouviez nous éclairer. Je sais que tu as la fibre. »

### **Monsieur le Maire**

« Il y a deux éléments à cela. Nous avons passé une délibération au dernier conseil de communauté. Millau est en zone dite AMI, en zone à part. La convention qui avait d'abord été programmée le 3 juillet, a été une première fois déplacée. Elle devait avoir lieu si je ne me trompe pas mercredi prochain, elle a été une nouvelle fois déplacée et donc la signature est reportée au mois de mai ou juin. La raison officielle, mais que j'ai du mal à comprendre, était de dire que nous étions en élections départementales mais la signature était après la date des élections départementales. On n'a pas plus d'explication que ça. La nouvelle est arrivée très récemment. Nous n'avons toujours pas signé la convention mais c'est Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue qui gère la chose et qui a donc reporté cette convention. Avant de laisser la parole à Monsieur DIAZ, pour vous dire que nous avons lancé, avec la communauté de communes, avec un échange de techniciens pour l'instant, la réflexion sur la fameuse boucle, on va dire publique, pour arriver à connecter sur le très haut débit l'ensemble des bâtiments publics, ceux qui se retrouveront sur le tracé de cette boucle. »

### **Monsieur DIAZ**

« Effectivement la signature de la convention AMI, le 16 juin en Préfecture de Rodez, ceci dit elle n'aura rien d'extraordinaire puisque c'est une convention type qui ne prend pas du tout en compte la déclinaison des différents lots à équiper le planogramme. Vous pouvez la trouver sur internet, sur le site du gouvernement, c'est un exercice formel et il n'amènera rien de plus. Le point numéro 2 c'est effectivement avec la communauté de communes, l'étude via les deux techniciens, un sur Millau et un à la communauté pour essayer de déployer une boucle Réseau d'Initiative Privée (RIP) pour la connexion de la communauté et mairie de tous les bâtiments publics avec en ce moment une phase de vérification, de savoir si l'enveloppe budgétaire existe toujours pour faire les boucles de RIP, s'il n'y a plus d'enveloppes budgétaires et pas de subsides cela ne sera pas faisable. Il faudra auquel cas le faire en essayant de l'inclure, pourquoi pas, à titre exceptionnel auprès du SIEDA tout ce négocie. Concernant le SIEDA pour le reste du département, je vais vous donner une information, est prévue, courant de semaine prochaine, ou semaine d'après, une présentation de l'ingénieur du SIEDA sur le programme de couverture à toutes les communes de la communauté de communes au titre du THD. On n'avait pas vu les gens du SIEDA sur le très haut débit depuis le mois d'octobre où on avait commencé à

parler du transfert de la compétence numérique des communes aux communautés de communes pour pouvoir le transférer au SIEDA, ça avance mais relativement lentement. »

**Monsieur le Maire**

« Les zonages ont légèrement évolué. Il y a des ordres de priorité, cela a légèrement évolué à la suite de la remise d'un rapport par les techniciens d'Orange sur les capacités actuelles de nombres de giga en fonction des secteurs. Des secteurs qui avaient été identifiés comme prioritaires, je pense en particulier aux zones d'activité de Millau-Viaduc, ont une couverture, qui aujourd'hui même si on n'est pas sur le très haut débit, est acceptable. Cette partie qui était identifiée comme une zone 1 passera après la nouvelle zone 1 qui est plutôt en bord de berges style plaine des ondes, etc où on aura une partie ouest, une grande partie ouest de Millau qui sera le secteur 1 parce que là pour le coup, les ingénieurs ont identifié une vraie difficulté. On a un peu réactualisé les zonages en fonction de ça. »

**Monsieur DIAZ**

« Il y a eu une réunion de tous les chefs d'entreprises de la zone Millau-Viaduc 1 cette semaine, la société Menuiserie Combes, la question leur a été posée en disant, est-ce que c'est vrai que le réseau est satisfaisant en termes de débit ? La réponse a été oui c'est tout à fait satisfaisant, peut-être que si les technologies évoluent dans deux, trois ans cela ne nous suffira pas mais pour l'instant cela fonctionne, c'est pour corroborer ce que dit Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***

**Madame FORT rapporte la délibération n° 62 :**

**62 " Convention de jumelage Millau / Plopeni (Roumanie)"**

« Depuis les années 90, il existe une « amitié » très forte entre la Roumanie et la ville de Millau notamment la région de Plopeni. Il y a une association très active à Millau depuis plus de 20 ans qui s'appelle « Millau-Roumanie amitié » et qui fonctionne exactement comme un comité de jumelage. Ils sont très actifs avec les associations locales. Assez récemment, ils se sont rendus à Plopeni, l'écho des Avens ou lo Gantieirelo. En septembre, une quarantaine de personnes de Chant Libre qui vont aller une semaine à Plopeni. Ils fonctionnent et sont subventionnés comme un comité de jumelage. Il n'y a aucune raison qu'on ne mette pas en place officiellement un jumelage. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de jumelage avec le maire de Plopeni. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée merci. »

***Adopté à l'unanimité***



**Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 63 :**

**63 "« FETE DU LIVRE PERCHE » : mise à disposition gratuite de matériel "**

« Le *Livre Perché* est une association qui a pour objectif de développer le goût de la lecture et de l'écriture, grâce à l'organisation, notamment, sur la commune de Mostuéjols, d'une fête du livre de jeunesse, intitulée la « Fête du Livre Perché ». L'association organisera cette manifestation pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, les 30 & 31 mai prochains sur le village de Mostuéjols. Ce salon permet au jeune Public, originaire de Millau, du sud Aveyron et même de Lozère, de découvrir des animations et des spectacles sur le thème de la Lecture et de l'Écriture. La Ville de Millau apporte son soutien depuis la création de l'événement à cette association grâce à un soutien logistique, financier mais aussi basé sur les échanges de la bibliothèque municipale de la Ville avec l'association. La Ville de Millau souhaite apporter son soutien à cette opération, participant ainsi à la promotion de la lecture et de l'écriture à l'attention du jeune Public et souhaite faire perdurer ce partenariat. Ainsi, la Ville s'engage à mettre à disposition de l'association *Le Livre Perché* divers matériel (barrières, grilles) et effectuer la livraison à Mostuéjols. Cette aide correspond à une aide indirecte plafonnée à 377.20 €. On vous demande d'approuver cette décision du conseil municipal. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup, bonne soirée. »

***Adopté à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h44

Fait à Millau, le 22 mai 2015

Le Secrétaire de Séance

**Nicolas LEFEVERE**

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT PIERRE**